

**Document d'information
contre le projet de parc éolien
du Crapon et de la Montagne de Lure**

SOMMAIRE

I - Légitimité association	p. 3
PV constitution Association	p. 3
Statuts	p. 5
Bulletins adhésion - Nombre adhérents	p. 14
Texte pétition avec lien, nombre signatures	p. 16
Vie de l'association	p. 17
Invitation réunion	p. 17
Newsletter N° 2	p. 17
Newsletter N° 3	p. 28
Newsletter N° 4	p. 32
Note aux élus	p. 40
II - Premiers soutiens	p. 45
Copies écran commentaires pétition	p. 58
III - Revue de presse	p. 63

I - LÉGITIMITÉ DE L'ASSOCIATION

Procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive de l'association

« LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE »

Le **15 octobre 2017**, à 9 heures 30, au Contadour, sur la Commune de REDORTIERS (04150), les fondateurs de l'association **LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE** se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Etaient présentes les personnes suivantes :

Nom/prénom	Adresse (Ville / Code postal)
MERLE Hélène	REDORTIERS (04150)
GALLARDO Max	VACHERES (04150)
HUSTINX Laurent	REDORTIERS (04150)
BERNHEIM Antoine	BANON (04150)
BODEZ Hervé	LA ROCHEGIRON (04150)
DESCHAMPS Dominique	MONTSALIER 04150)
JUBIN Michel	REDORTIERS (04150)
De ROUVILLE Isabelle	REDORTIERS (04150)
COLLIN Richard	LA ROCHEGIRON (04150)
STOLF Georges	MANOSQUE (04100)
STEINBACH Erwin	REVEST DU BION (04150)
GIRAUDET Tony	REDORTIERS (04150)
GIRAUDET Karine	REDORTIERS (04150)

Monsieur Antoine BERNHEIM est nommé Président de séance ;

Madame Isabelle de ROUVILLE est nommée Secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre de jour :

- Présentation du projet d'association ;
- Nom de l'association ;
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
- Désignation des membres du conseil d'administration et consécutivement du Bureau ;
- Détermination du montant initial des cotisations et du droit d'entrée ;
- Siège de l'association
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration ;
- Autres sujets divers.

Après débats, le Président de séance met aux voix les résolutions suivantes, conformément à l'ordre du jour.

NOM DE L'ASSOCIATION

L'assemblée adopte à l'unanimité le nom de :

« **LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE** »

comme nom de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

STATUTS

L'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Lesdits statuts sont annexés au présent Procès-verbal.

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée désigne :

	Nom	Prénom
1	BERNHEIM	Antoine
2	BODEZ	Hervé
3	DE ROUVILLE	Isabelle
4	DESCHAMPS	Dominique
5	GALLARDO	Max
6	HUSTINX	Laurent
7	MERLE	Hélène
8	COLLIN	Richard
9	STEINBACH	Erwin
10	STOLF	Georges

ASSOCIATION

« *LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE* »

« ce pays mystérieux, invraisemblable, la terre des dieux et des aurores »
Jean Giono

STATUTS

Validés par assemblée générale constitutive du 15 octobre 2017

ARTICLE 1 - NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour nom :

✓ « *LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE* »

ARTICLE 2 – OBJET / BUT / MOYENS

Dans les Alpes de Haute Provence, le massif de la Montagne de Lure est comme l'écrivent les guides touristiques, posé au milieu de majestueux paysages dont on comprend qu'ils aient inspiré l'écrivain Jean Giono.

L'Association « *LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE* » a pour objet de préserver l'environnement, au sens le plus large du terme, de ce territoire, de toutes les dégradations dont il peut être menacé.

L'Association « *LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE* » se donne pour but de protéger et promouvoir ce lieu « emblématique » de la Haute Provence, ses paysages, sa faune, sa flore, son patrimoine architectural, culturel et historique qui font partie du « *patrimoine commun* » (conformément à la Convention européenne du paysage).

L'Association « *LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE* » entend à cet effet mener toutes actions utiles : conférences, publications, concertation avec les autorités publiques, coopération avec les associations de défense de l'environnement et, si nécessaire, actions judiciaires notamment à l'encontre des projets d'occupation ou d'aménagement du sol (constructions et autres) qui portent atteinte au Massif de la Montagne de Lure.

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

L'ancien Moulin
Le Contadour
04150 REDORTIERS

en qualité de membres du Conseil d'Administration.

Chacun des membres accepte ledit mandat.

**EN CONSEQUENCE DE LA RESOLUTION QUI PRECEDE, LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION PROCEDE A LA DESIGNATION DES MEMBRES DU
BUREAU**

Après débats,

- Madame **Hélène MERLE** est désignée **Président**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Hélène MERLE déclare accepter ces fonctions.

- Monsieur **Max GALLARDO** est désigné **Vice-Président**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Max GALLARDO déclare accepter ces fonctions.

- Monsieur **Laurent HUSTINX** est désigné **Trésorier**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Laurent HUSTINX déclare accepter ces fonctions.

- Monsieur **Erwin Steinbach** est désigné **Trésorier adjoint**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur **Erwin Steinbach** déclare accepter ces fonctions.

- Madame **Isabelle DE ROUVILLE** est désignée **Secrétaire**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Isabelle DE ROUVILLE déclare accepter ces fonctions.

- Monsieur **Antoine BERNHEIM** est désigné **Secrétaire adjoint**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Antoine BERNHEIM déclare accepter ces fonctions.

Détermination du montant des cotisations

L'assemblée fixe la cotisation annuelle (exceptionnellement jusqu'au 31 décembre 2018) à **dix (10) euros, quinze (15) euros** pour les couples et le droit d'entrée des Membres bienfaiteurs à **cent (100) euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Siège de l'association

Conformément aux statuts le siège de l'association est fixé :

Ancien Moulin
Le Contadour
04150 REDORTIERS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à Monsieur Antoine BERNHEIM aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 30.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par les Président et Secrétaire de séance ainsi que par le Président désigné.

Le Président de séance
A Bernheim

Le Secrétaire de séance
I. De Rouville

La Président
H. Merle

PJ : Statuts

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'administration, laquelle devra être confirmée par l'assemblée générale ordinaire qui suivra.

Article 4 - DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 - COMPOSITION

L'association se compose de :

- a) Membres d'honneur
- b) Membres bienfaiteurs
- c) Membres adhérents

ARTICLE 6 - ADMISSION

L'association est ouverte à tous, personne physique ou personne morale de droit public ou de droit privé.

Les demandes d'adhésion sont formulées par écrit, signées par le demandeur et par un membre adhérent à jour de sa cotisation.

Elles doivent être agréées par le Conseil d'Administration qui dispose de toute latitude d'appréciation à cet égard.

ARTICLE 7 - MEMBRES – COTISATIONS

Sont *Membres adhérents* ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation.

Sont *Membres d'honneur* ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisations. Les membres d'honneur sont désignés par le Conseil d'Administration. La qualité de membre d'honneur se perd au bout de 5 ans, sauf à être renouvelée pour une même durée par le Conseil d'Administration.

Sont *Membres bienfaiteurs*, les personnes qui versent un « droit d'entrée » et s'acquittent, en sus, du versement de la cotisation annuelle.

Le montant de la cotisation annuelle et du « droit d'entrée » est fixé chaque année par décision de l'Assemblée générale.

ARTICLE 8. - RADIATIONS

La qualité de Membre se perd par :

- a) La démission ;

- c) La radiation prononcée par le Conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation
- d) La radiation peut être également prononcée par le Conseil d'administration pour un motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre à fournir par écrit des explications au Bureau.

ARTICLE 9. – AFFILIATION A D'AUTRES ASSOCIATIONS OU FEDERATION

La présente association pourra par décision du Conseil d'administration décider de s'affilier à une Fédération ou d'adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements.

ARTICLE 10. - RESSOURCES

Les ressources de l'Association se composent en particulier :

- des cotisations des membres,
- de toute contribution exceptionnelle demandée aux membres pour couvrir toute dépense exceptionnelle ou réaliser tout projet particulier,
- des subventions qui pourraient lui être accordées par l'Etat, les collectivités territoriales ou toute autre personne publique ou privée,
- des sommes perçues en contrepartie de prestations éventuellement fournies par l'Association et des recettes des manifestations exceptionnelles,
- des intérêts et revenus des biens,
- de toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires, notamment de tous les dons et legs.

ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale de l'Association comprend tous les membres à jour de leur cotisation, ainsi que les membres d'honneur.

Chaque Adhérent de l'Association peut se faire représenter par un autre adhérent.

Chaque Adhérent ne peut détenir lors de chaque Assemblée plus de trois (3) mandats de représentation.

Elle se réunit au moins une fois tous les ans au cours du troisième trimestre de l'année.

Les convocations sont envoyées par la voie postale ou par mail au moins quinze (15) jours à l'avance et précisent l'ordre du jour.

Celui-ci est fixé par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée ne peut délibérer que sur cet ordre du jour et seulement si 20 % au moins des membres y sont présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale, convoquée au plus tard dans le mois suivant, délibérera valablement quel que soit le nombre de membres présents et représentés.

En outre, en plus des sujets inscrits à l'ordre du jour par le Conseil d'Administration, toute proposition portant la signature d'au moins dix (10) membres de l'Association et parvenue au Secrétaire au moins dix (10) jours avant la réunion devra être présentée à l'Assemblée Générale pour y être débattue.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration qui expose la situation morale de l'Association et présente l'activité de celle-ci au cours de l'année civile achevée.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes de cette même année et le budget prévisionnel de l'année suivante à l'approbation de l'Assemblée. Celle-ci statue, à la majorité des voix des membres présents et représentés, sur les rapports moral et financier, le renouvellement s'il y a lieu des membres du Conseil d'Administration, et délibère sur les autres questions à l'ordre du jour.

ARTICLE 12 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Toutes les décisions sont de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire, à l'exception de la modification des statuts et de la dissolution qui sont celles de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette dernière est convoquée par le Conseil d'Administration ou 15 % au moins des membres (à jour de leur cotisation au jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire). Les convocations avec l'ordre du jour devront être envoyées trois (3) semaines avant.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est présidée par le Président de l'Association et à défaut par le membre présent le plus ancien.

ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un Conseil d'administration composé par un nombre de **six (6) à douze (12) membres** élus pour **trois (3) années** par l'Assemblée générale.

Les membres élus sont rééligibles à l'issue de leur mandat.

En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres.

Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'expiration du mandat des membres remplacés.

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six (6) mois, sur convocation du Président, ou à la demande du quart de ses membres.

Chaque membre du Conseil d'administration peut se faire représenter par un membre du Conseil d'administration. Chaque administrateur ne peut détenir plus de **deux (2) mandats** de représentation par réunion.

Le Conseil d'administration délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.
En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Toute personne non adhérente à l'association peut être appelée par le Président à assister avec voix consultative au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tous les actes ou opérations dans la limite de son objet et qui ne sont pas du ressort de l'assemblée générale.

Il autorise le Président à agir en justice.

Il surveille la gestion des membres du bureau et a le droit de se faire rendre compte de leurs actes. Il arrête le budget et les comptes annuels de l'association.

Cette énumération n'est pas limitative.

Il peut faire toute délégation de pouvoirs pour une question déterminée et un temps limité.

Le Président et les membres du Conseil ne sont responsables que de leur mandat.

Le patrimoine de l'Association répond seul des engagements ou responsabilité contractés par elle, sans qu'aucun membre de l'association ne puisse être recherché personnellement en garantie, sous quelque prétexte que ce soit.

ARTICLE 14 – LE BUREAU - LE PRESIDENT

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres, par vote à main levée, un Bureau composé de :

- 1) Un Président,
- 2) Un Vice-Président,
- 2) Un Secrétaire, et éventuellement un Secrétaire adjoint,
- 3) Un Trésorier, et éventuellement un Trésorier adjoint,

Les fonctions de Président et de Trésorier ne sont pas cumulables.

Le Président du Conseil d'Administration est le Président de l'Association.

Il convoque les réunions du Conseil d'Administration.

Il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile.

Sous réserve d'avoir obtenu l'accord préalable du Conseil d'administration, le Président est habilité à ester en Justice et à conduire toute procédure judiciaire au nom de l'association.

En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par un autre administrateur désigné à cet effet par le Conseil.

ARTICLE 15 – INDEMNITES

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du Conseil d'administration et du Bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs.

Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

ARTICLE - 16 - REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'administration, qui le fait alors approuver par l'Assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les présents statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE - 17 – DROIT D'AUTEUR – RESPECT A LA VIE PRIVEE

Concernant les images représentant des adhérents de l'association, ces derniers signeront une autorisation ou refus de diffusion de leur image à l'issue de leur adhésion dans l'association.

Chaque adhérent sera également invité à accepter ou refuser que son adhésion, son identité (Nom/prénom) son adresse (Ville et Code postal), sa profession, puissent être mentionnés dans tous supports de communication de l'association.

ARTICLE - 18 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu à un organisme ayant un but non lucratif conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution.

L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement.

Fait au Contadour – Redortiers (04150)

Le 15 octobre 2017

Le Président

Madame Hélène MERLE

Le Secrétaire

Madame Isabelle de ROUVILLE

BULLETIN D'ADHESION « LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE »

Ancien Moulin du Contadour
04150 Redortiers

Association soumise à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901
A remplir par l'adhérent (exemplaire à conserver par l'association)

Prénom :
Nom
Adresse
Code postal **Ville**
Tél.
Email@.....

Je déclare par la présente souhaiter devenir membre de
l'association LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE
*et m'opposer au projet d'implantation d'éoliennes entre Revest du Bion et Peipin à partir de
la Commune de Redortiers et son extension probable sur toute la Montagne de Lure.*

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association. Je déclare m'engager à respecter toutes les obligations des membres de l'association qui y figurent.

Montant de la cotisation

Adhérent : 10 € Couple : 15 €
 Personne morale : 50 € Bienfaiteur : 100 € Autre : €

payable par chèque uniquement ou par virement bancaire

Fait à, le

Signature

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous au secrétariat de l'association.

REÇU POUR ADHESION

A remplir par l'association (exemplaire à remettre à l'adhérent)

Je, soussigné (e)..... déclare par la présente avoir reçu le bulletin d'adhésion de :

Prénom..... **Nom**
ainsi que sa cotisation de €

L'adhésion du membre sus-nommé est ainsi validée. Ce reçu confirme la qualité de membre du postulant, et ouvre droit à la participation à l'assemblée générale de l'association.

Fait à, le

Le Président (ou son représentant)

Mail : amilure04@gmail.com

« LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE »

« ce pays mystérieux, invraisemblable, la terre des dieux et des aurores »
Jean Giono

ARTICLE 2 – OBJET / BUT / MOYENS

Dans les Alpes de Haute Provence, le massif de la Montagne de Lure est comme l'écrivent les guides touristiques, posé au milieu de majestueux paysages dont on comprend qu'ils aient inspiré l'écrivain Jean Giono.

L'Association « LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE » a pour objet de préserver l'environnement, au sens le plus large du terme, de ce territoire, de toutes les dégradations dont il peut être menacé.

L'Association « LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE » se donne pour but de protéger et promouvoir ce lieu « emblématique » de la Haute Provence, ses paysages, sa faune, sa flore, son patrimoine architectural, culturel et historique qui font partie du « patrimoine commun » (conformément à la Convention européenne du paysage).

L'Association « LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE » entend à cet effet mener toutes actions utiles : conférences, publications, concertation avec les autorités publiques, coopération avec les associations de défense de l'environnement et, si nécessaire, actions judiciaires notamment à l'encontre des projets d'occupation ou d'aménagement du sol (constructions et autres) qui portent atteinte au Massif de la Montagne de Lure.

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

L'ancien Moulin
Le Contadour
04150 REDORTIERS

CREDIT AGRICOLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	19106	00829	43659499291	05
IBAN ETRANGER	FR76 1910 6008 2943	6594 9929 105		BIC AGRIFRPP891
Domiciliation			Nom et adresse du titulaire	
CA BANON (00829)			ASSOC. LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE ANCIEN MOULIN LE CONTADOUR	
Tél : 0465340000			04150 REDORTIERS	

FILVERT :
0 000 00 32 25 *

INTERNET :
www.ca-pca.fr *

INTERNET MOBILE :
ca-mobile.com *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est à DRAGUIGNAN - Les Négadis - Avenue Paul Arène - BP 78 - 83002 DRAGUIGNAN Cedex et la Direction Générale est à Saint Laurent du Var
111 Av. Emile Dechamps BP250 - 06708 Saint Laurent du Var Cedex - 415 176 072 RCS Draguignan - code APE 8419 Z
Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 005 753 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)
Téléphone 04 94 84 40 40 - Télécopie 04 94 84 43 14 - Télèx 970062

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

Pétition en ligne

Nombre d'adhérents le 26 février 2018 : 299

change.org

Lancer une pétition Parcourir les pétitions Nous soutenir



ÉOLIEN INDUSTRIEL : NE TOUCHEZ PAS A LA MONTAGNE DE LURE , NOTRE BIEN COMMUN !

5 k soutiens

Infos sur la pétition

ÉOLIEN INDUSTRIEL : NE TOUCHEZ PAS A LA MONTAGNE DE LURE , NOTRE BIEN COMMUN !



Amis de la Montagne de Lure a lancé cette pétition adressée à Préfet des Alpes de Haute-Provence

NON AUX ÉOLIENNES DANS LE PAYS DE GIONO (ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE). Pourquoi vouloir mettre en œuvre un projet industriel d'éoliennes (150 m de haut) réalisé par des sociétés privées sur notre territoire qui menace toute la Montagne de Lure ? LE CONTADOUR et PEIPIN dans un premier temps...Ce projet de Grand Éolien engagé sous la pression des industriels aura un impact désastreux sur nos paysages, sur le patrimoine, la biodiversité et les activités socio-économiques comme le tourisme et l'astronomie. Il vise uniquement à satisfaire les intérêts de grands groupes privés dont le seul but est le profit et la satisfaction financière de leurs actionnaires en achetant quelques propriétaires fonciers et les collectivités locales.

Les citoyens n'ont rien à gagner dans ce projet. Au nom de la transition écologique, nous ne voulons pas que d'autres décident à notre place et que l'on sacrifie notre territoire. Nous devons être exigeants sur nos choix de vie et de développement.

Le grand Éolien n'a pas sa place dans notre territoire classé en réserve de biosphère par l'UNESCO. Nous devons préserver ce patrimoine pour nous et pour les générations futures. Aussi nous demandons aux élus locaux et aux pouvoirs publics de mettre un terme à ce projet de Zone de Développement Éolien.

Réagissons avant qu'il ne soit trop tard !

Association "Les Amis de la Montagne de Lure"

amilure04@gmail.com <https://www.facebook.com/AmiLure/>

5 197 ont signé. Allez jusqu'à 7 500 !



Jean Pierre THOMAS a signé la pétition

Jean-pierre HUS a signé la pétition

Préfet des Alpes de Haute-Provence: ÉOLIEN INDUSTRIEL...

Ajouter un message personnel (optionnel)

Publier sur Facebook

Envoyer un message Facebook

Envoyer un e-mail aux ami(e)s

Tweeter à vos abonnés

Copier le lien

Intégrer

Parrainez cette pétition pour la montrer à d'autres signataires potentiels.

Parrainer cette pétition

VIE DE L'ASSOCIATION

LE CONTADOUR 8 ÉOLIENNES DE 150 m DE HAUT !!!

Des intérêts industriels et spéculatifs menacent
La Montagne de Lure.
Comment sauvegarder l'environnement,
les paysages et le patrimoine commun de Haute-Provence ?

Venez en débattre

vendredi 1^{er} décembre 2017

à 18h00

au complexe intercommunal de BANON

Verre de l'amitié offert

Association **Les Amis de la Montagne de Lure**
<https://www.facebook.com/AmiLure/> Mail : amilure04@gmail.com

PRESENTATION DE LA REUNION PUBLIQUE A BANON LE 1er décembre 2017

Malgré la neige, une vigilance orange pour le département, 180 personnes se sont déplacées à Banon.

Voici les différentes interventions proposées au public. (*« concentrées » pour certaines !*)

Bonsoir

Je vous remercie d'être venus à notre invitation.

Nous nous sommes mobilisés à l'annonce du projet d'implantation de 8 éoliennes au Contadour et j'ai accepté la présidence de l'association « les amis de la montagne de Lure ». Défendre ce massif est une évidence pour moi. Je suis née au Contadour j'ai choisi d'y vivre et d'y travailler. De Sisteron à Montbrun les bains j'ai sillonné ce territoire comme infirmière libérale pendant 25 ans ce qui m'a permis d'être en contact avec une partie de la population, les gens d'ici. Cette montagne je l'ai aussi parcouru à pied à vélo ou à cheval pendant mes temps de loisir. Depuis 2012 je partage la passion de la randonnée avec les hôtes que je reçois au gîte d'étape LE TRAIT (toujours au Contadour). Je continue d'exercer comme infirmière au Revest du bion.

Votre présence ainsi que l'adhésion de plus 150 personnes à l'association me prouvent que nous sommes nombreux à être conscient de la qualité de notre environnement et que **nous nous sentons concernés par les décisions de nos**

élus qui engagent notre avenir et que nous sommes également prêt à nous engager pour préserver ce qui fait la qualité de notre vie aujourd'hui et surtout de ne pas la dégrader pour les générations qui suivent.

Notre volonté ce soir c'est de **vous expliquer pourquoi nous pensons que ce projet constitue une menace, et de vous donner toutes les informations nécessaires afin que vous puissiez vous faire votre propre opinion.** C'est avec toute l'équipe du bureau de l'association, aux horizons et aux compétences diverses, experts dans leur domaine que nous avons travaillé activement. Notre association est apolitique et laïque.

Comment et pourquoi cette association est née.

Au printemps 2017 lors d'un conseil municipal au Contadour, la société RES est venue présenter aux élus le projet industriel de l'implantation de 8 éoliennes de 150 m de haut sur le CRAPON. Zone située au nord du vieux village de Banon à la limite de la commune de la Rochegiron.

3 propriétaires privés et la mairie de Redortiers sont prêts à mettre 2 éoliennes chacun. La société RES présente le projet comme un projet écologique et rentable. Les propriétaires recevront 35 000 euros par an pendant 15 ans, la mairie 55 à 65 000 euros et l'intercommunalité 165 000 euros sur la même période.



Les terrains nécessaires pour l'implantation sont loués aux propriétaires pour 40 ans.

L'électricité produite sera acheminée vers le poste de Limans.

Une photo montre que vue de la mairie du Contadour les éoliennes seraient quasiment cachées par les arbres. Elles seraient invisibles pour les habitants de la Rochegiron, Banon et Simiane...

La distance de sécurité des habitations est de 500m et serait respectée donc pas de nuisance par le bruit.

La présentation expose un projet irréprochable. Associée à l'effet de surprise, l'assemblée est quasiment muette. **On nous laisse sous-entendre que s'opposer à ce**

projet serait entraver la transition énergétique... et qu'il serait fou de refuser une telle somme d'argent pour la commune.

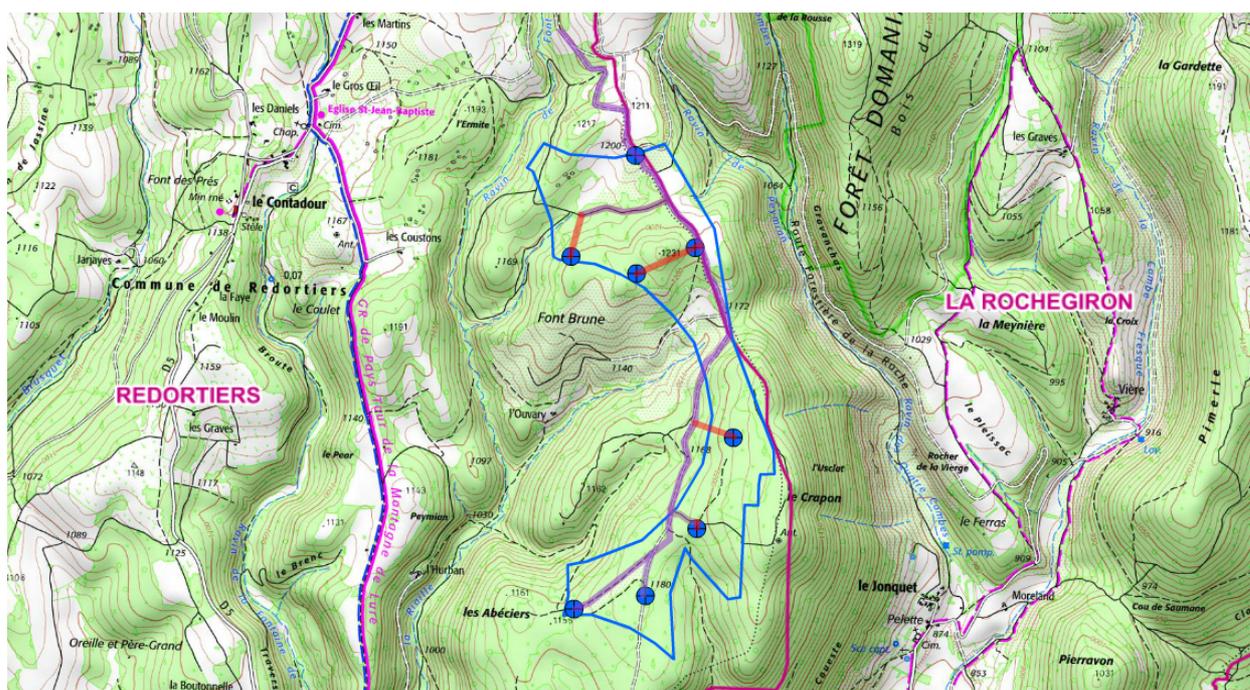
Une nouvelle présentation du projet est faite à la mairie de Redortiers par la même société RES pour les habitants de Redortiers. Mais pourquoi seuls les habitants de Redortiers seraient-ils concernés ? Aucune information contradictoire n'est prévue.

Face à ce manque d'objectivité dans l'information, au silence, à l'hostilité face aux questions, à ces sommes considérables, nous avons commencé à chercher de l'info, des témoignages... Ce que nous avons trouvé n'est pas rassurant. Tout ce flou cachait bien un loup !

Il est très important de signaler ici que **l'association se veut être une force de réflexions, un centre de ressources, de veille, de pédagogie active, et de démonstrations transparentes, sur les sujets extrêmement complexes de la transition énergétique, du climat, du CO2, des finances des collectivités locales, du patrimoine de toute nature (paysages, biodiversité...), du respect de la démocratie.**

En considérant tous ces points de vue, **il me semble que ce projet est une IMPOSTURE.**

Hélène Merle, présidente de l'Association



qu'ornithologue, chargé d'études sur la faune sauvage. J'ai également été amené à étudier la la faune sauvage et les oiseaux de la Montagne de Lure et ce depuis près d'une quarantaine d'années. Je suis vice Président de l'association et suis très sensibilisé par les problèmes environnementaux mais également socio-économiques et je peux vous dire que je suis particulièrement inquiet par ces perspectives industrielles d'éoliennes.

La transition écologique nécessite une prise de conscience individuelle et collective des citoyens, mais avant tout, une remise en cause de notre modèle de développement.

Je n'hésite pas à faire le parallèle entre ces 2 projets, l'industrie éolienne et l'exploitation industrielle du bois, car les similitudes sont frappantes. Dans les 2 cas, le but est de produire de l'électricité. Dans les 2 cas, le rendement énergétique ne dépasse pas 30%, ce qui veut dire qu'il y a un gigantesque gaspillage avec en supplément un accroissement massif de la pollution de l'air (rejet massif de CO₂ + particules fines pour la méga centrale à bois de Gardanne et dans les centrales à charbon ou gaz pour pallier à l'intermittence de l'éolien).

Le solaire photovoltaïque et thermique réparti en petites unités dans chacun de nos villages et dans l'habitat isolé, a toute sa place et enfin l'exploitation du bois énergie en provenance de nos forêts pour alimenter des centrales communales et les chaudières privées ou encore la méthanisation nous permettraient de créer des emplois et d'atteindre l'objectif de notre autonomie énergétique.

L'impact environnemental

Beaucoup d'études internationales prouvent que les espèces d'oiseaux dites patrimoniales : celles qui sont rares et menacées du fait de leurs faibles effectifs, sont très sensibles aux éoliennes. C'est le cas de tous les grands rapaces, mais aussi des espèces migratrices de passage.

La littérature ornithologique étrangère rapporte beaucoup d'études documentées sur la mortalité de ces espèces. Les impacts peuvent être multiples : fragmentation des habitats, réduction des territoires mais le principal danger reste la collision.

Il se trouve que la plupart de ces espèces patrimoniales sont présentes et nichent sur notre territoire et précisément, sur les lieux projetés pour les éoliennes dans la Montagne de Lure (Aigle royal, Cicaète-Jean-Le-Blanc, Faucon pèlerin, Grand Duc). D'autres comme le Milan royal et les Vautours sont également présents une grande partie de l'année, ils sillonnent les crêtes et les zones pastorales à la recherche de carcasses de bétail mort, sans oublier la petite population relictuelle de Tétrasyre (moins

de 10 couples) très sensible aux éoliennes. Les Grues cendrées, magnifiques oiseaux volants en escadrille, survolent chaque année à 2 reprises lors de leur migration (printemps-automne) et à faible altitude les vallées et les crêtes de la Montagne de Lure, tout comme les Cigognes noires et blanches.

Les chiroptères ou chauves souris sont sans doute les espèces animales les plus sensibles aux éoliennes. De nombreuses études ont démontré que ces espèces paient un lourd tribut aux éoliennes .
La loi protège toutes ces espèces. Mais le code de l'environnement, machiavélique, prévoit aussi des dérogations.
Si l'industriel déclare qu'il n'a pas d'autres choix d'implantation pour ses éoliennes, ces espèces 'dites protégées' seront 'sacrifiées' sur l'autel du progrès industriel.

Chez les reptiles, la très rare 'Vipère d'Orsini', l'un des reptiles les plus menacés au niveau national, présente sur les crêtes et zones pastorales de Lure risque elle aussi d'être impactée non pas par les éoliennes elles même, mais par les travaux très importants d'infrastructures routières et d'enfouissement des lignes THT.

Faut-il donc au nom d'un 'certain' progrès, se résigner au sacrifice probable de ce patrimoine naturel .

Bonjour à tous

Beaucoup me connaissent : Dominique Deschamps : Salimontaine du plateau.

Je suis de ce pays. Là depuis plus de 42 ans, paysanne agricultrice, j'ai travaillé, découvert, aimé ces paysages dont je me suis approprié la beauté sauvage. J'ai défendu et promu l'agriculture biologique avec Agribio 04.

Je préside l'association « Patrimoine de Montsalier » créée en 1996 avec l'aide de Pierre Martel, Guy Barruol et Alpes de Lumière pour protéger le site du Vieux Montsalier que nous avons finalement réussi à inscrire à « l'inventaire supplémentaire des sites. » tout comme sont classées les bergeries du Contadour.

Tous ont pu goûter la magie de ce lieu fort de ses ruines , de son silence bleu et de ce vent qui hier encore faisait aller les moulins trop vite.

Ce même vent qui nous avait fait réfléchir avec la comcom de Banon en 2013 pour implanter des éoliennes. (un projet favorisant des installations de moyenne puissance, sous la responsabilité des élus et dans l'intérêt de toute la population et donc sur des terrains publics et non au bénéfice de quelques privés). À l'époque, nous étions assez favorables à ce projet mais heureusement il a été abandonné et 4 ans après , nous nous rendons bien compte de ce qu'est le grand éolien industriel : une « filouterie ».

Interrogeons-nous sur l'utilisation du territoire ! Nous sommes un territoire peu peuplé. Nous ne sommes pas de gros « bouffeurs » d'énergie. Nous n'avons pas de grosse industrie et nous devons défendre notre agriculture et le tourisme. Le marché de l'électricité va évoluer, se décentraliser pour favoriser une production locale pour une consommation locale. Les Centrales Villageoises en sont un bon exemple.

Réfléchissons pour consommer moins d'électricité et mieux la gérer. C'est un premier pas.

On peut de toute façon être anti-nucléaire et anti-éolien.

De plus, nous avons droit à une vraie nuit avec comme seule clarté la lune, les étoiles, la voie lactée. Il faut un cycle jour-nuit naturel pour les animaux, les plantes et nous.

Ici, nous avons une qualité d'air, une qualité de vue, une qualité de silence bref une qualité de vie qui fait bien des envieux.

N'oublions pas que le Patrimoine, c'est ce qui doit être transmis, c'est l'héritage partagé, c'est du concret pour se rappeler, comprendre que ce passé collectif inclut notre avenir.

Le paysage, c'est la partie de pays que la nature « offre » à un observateur.

Les paysages sont nôtres. Nul n'en est propriétaire.

NE NOUS LAISSONS PAS VOLER NOS VRAIES RICHESSES.

La vision d'un acteur économique global

Expertise en attractivité des territoires

La perception d'un citoyen local

ENJEUX ECONOMIQUES

Sur une centaine de sites étudiés : Eoliennes = Effet répulsif

Répulsif à touristes sur un secteur qui pèse 40% du PIB du Département 04

Répulsif à consommateurs : Hôtellerie, restauration, gîtes, chambres d'hôtes, parcs de loisirs, commerces produits du terroir, randonnées à pied, à cheval, en motos, services culturels

Les seuls arguments positifs sortent d'études achetées par les industriels

BALANCE PERDANT/ PERDANT - UN SEUL GAGNANT : L'INDUSTRIEL

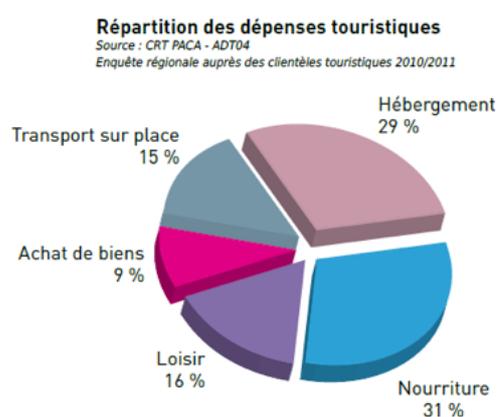
Tourisme alpes de haute Provence

2,5 millions visiteurs

750 millions€ consommation

CONSEQUENCES LOCALES

Les enveloppes financières ne compensent pas les pertes d'emplois



Evasion fiscale. Pas d'industrie éolienne en France.
Importation d'emplois temporaires à faible valeur ajoutée
travailleurs détachés concurrents les locaux.
Destruction d'emplois durables au pays

Dégradation sociale, fermeture de commerces, chômage.

Perte d'attractivité, dévalorisation immobilière (20 à 50%),
baisse rendement taxes foncières.

Chute des constructions neuves et des rénovations. Petit gain à court terme pour quelques uns.

Grosses pertes à long terme pour tous



UN MARCHÉ DE DUPES

C'est nous qui payons !

Un montage financier dans lequel EDF achète l'électricité 2 à 5 fois son prix
En moyenne 90€ à 200€ MW/h contre 40€ en Hydraulique
(Source FED)

Surcoût répercuté sur notre facture dans la rubrique CSPE.
La CSPE a augmenté de + 650% depuis 2002

ARRÊTONS LE MASSACRE !

Les « bénéficiaires » sont partout désignés comme responsables des nuisances

« L'homme est la mesure de toute chose »
Platon reviens, ils sont devenus fous !

NOTRE TERRITOIRE EST-IL FAIT POUR CE GIGANTISME ?

Hervé Bodez

Pourquoi des parcs éoliens.

Dès qu'on aborde les questions de transition énergétique, on touche un sujet à la fois complexe, technologique, mais malheureusement souvent dogmatique voire idéologique.

Nous devons nous placer dans la perspective d'une nécessaire transition énergétique à long terme (20/30 ans). Dans ce contexte, ne faisons pas du futur la poubelle du présent et raisonnons sur différentes échelles : celle du temps et celle de l'accélération formidable des technologies qui sur la prochaine période va rendre caduques beaucoup de solutions actuelles – notamment les éoliennes terrestres dont beaucoup disent que c'est déjà le cas.

Rappelons que le soleil nous envoie 7000 fois plus d'énergie que nous en consommons. Pourtant l'année dernière c'est seulement 1,3% de notre production d'électricité. 5 fois moins que l'Allemagne peu réputée pour son ensoleillement (la Haute-Provence c'est plus de 300 jours de soleil et 365 jours de lumière active). Dans le même temps, dommage, la nuit le voltaïque ne produit rien.

Et pour les éoliennes, ce syndrome de l'intermittence est de même nature mais ne peut compléter le voltaïque : en 2016 les pales des éoliennes françaises sont restées immobiles en moyenne 286 jours sur 366 pour ne produire que 3,8% de notre énergie avec donc une puissance théorique que de 21,7%

La complexité de la question est donc confirmée.

Le parc éolien du Contadour, c'est 8 très grandes éoliennes de 150 m de haut, la hauteur du 2^e étage de la Tour Eiffel pour produire théoriquement (au dire de RES) de l'électricité suffisante pour 30 000 habitants en une année.

Mais c'est surtout la porte ouverte à la multiplication des grandes éoliennes sur toute la Montagne de Lure et ses alentours. Car on n'investit pas impunément en étude de faisabilité et d'impacts, en multiples travaux de terrassement et de routes conséquents, et dans une tranchée de raccordement de plus de 17km entre Redortiers et Limans pour un prix minimum compris entre 1,8 et 2 millions d'Euros.



On n'investit pas non plus auprès des propriétaires sollicités, de la commune et de l'intercommunalité des sommes qui sont, au regard des informations en notre possession, de l'ordre d'un facteur 3 à 4 de ce qui se pratique ailleurs en France.

Un parc éolien terrestre ça fait du bruit, notamment des basses fréquences et des infra sons dont l'académie des sciences vient de dire qu'ils sont terriblement néfastes pour la santé.

Un parc éolien terrestre nécessite des routes larges, des travaux d'infrastructure considérables, du béton, qui seront là pour longtemps et qui ruinent le paysage pour toujours.

Un parc éolien terrestre perturbe les ondes hertziennes, interfère avec les radars mais surtout provoque une pollution lumineuse conséquente de jour et de nuit dont le ciel de Haute Provence ne peut s'accommoder.

Un parc éolien terrestre dont la durée est de 15 à 20 ans reste en place malgré la loi qui impose le démantèlement par le jeu des sociétés écran qui disparaissent. Et dans de nombreux pays, comme on commence à le voir en France, on repère des champs d'éoliennes à l'abandon.

Un parc éolien terrestre, c'est aussi un facteur de rupture et de clivage social fort sur un territoire. Par « effet d'aubaine » des propriétaires bénéficient de loyers significatifs sur plusieurs années en profitant seul d'un bien commun qui appartient à tous. Et au niveau des communes et intercommunalités, particulièrement dans des secteurs où les élus sont aussi des propriétaires terriens, les conflits d'intérêt portent atteintes à la démocratie. Tout ceci est source d'amertume profonde voire de conflit.



Quelles sont alors les alternatives ?

Nous sommes à l'aube d'innovation de rupture tant sur les dispositifs de stockage d'électricité que sur les technologies photovoltaïques qui évoluent vite tant sur la consommation locale que sur la production à vocation nationale. Ces innovations qui seront opérationnelles très prochainement démontrent la vacuité des dispositifs éoliens.

Pour toutes ces raisons, il est urgent et essentiel d'annuler le projet du Contadour et d'étudier ces alternatives.

Richard Collin

Is engagent les générations futures et doivent pour cela tenir compte des objectifs du « **développement durable** » fixés, encore une fois, dans le corps de cet article L 110-1 et qui reposent sur les **cinq engagements suivants** :

1° La lutte contre le changement climatique ;

2° La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;

Mais surtout, relevons-le :

3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;

4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;

Et enfin :

5° La transition vers une économie circulaire.

➤ **Sur le fond**

Nous avons pour le moins deux arguments à faire valoir.

a) **Paysages emblématiques**

En 2006, la Région PACA avait commandé une étude paysagère « de cadrage des projets éoliens dans les Alpes de Haute Provence ».

La montagne de Lure, et notamment la Commune de Redortiers et de Peipin étaient expressément exclues car elles devaient être préservées.

Préservées car constituant des « **paysages emblématiques** » de la Haute – Provence.

« Emblématique » ?

Oui, par sa géographie, son histoire, ses références littéraires...

Pourquoi ne le seraient-ils plus aujourd'hui ?

b) **Unité paysagère**

Emblématique, la Montagne de Lure constitue de plus une « unité paysagère », c'est-à-dire ce paysage qui doit, selon la Cour Administrative d'Appel de Marseille être préservée.

Cette Jurisprudence pourra être si nécessaire invoquée.

Indéniable au Contadour, elle sera plus difficile à faire reconnaître à Peipin, dans une zone de « rupture paysagère », entre la vallée de la Durance et la vallée du Jabron, espace où l'implantation d'ouvrages serait plus facilement « acceptable » ou toléré.

C'est parce que Peipin a déjà dit « oui » que RES fait le forcing en « achetant » les propriétaires et Municipalité de Redortiers.

Oui. Acheter, en proposant 3 à 4 fois plus qu'ailleurs.

RES connaît cette Jurisprudence qui admet et considère qu'en présence d'un parc éolien existant, il serait bien difficile de considérer comme non harmonieux la présence d'un autre parc, puis d'un alignement d'éoliennes entre Peipin et Redortiers...

Antoine Bernheim.

J'habite Banon depuis 3 ans. Je suis Avocat au Barreau de Marseille. Depuis le mois d'août dernier, je suis Président du vieux village de BANON.

Etant Avocat, je vais vous parler des aspects juridiques, non d'un point de vue technique, du droit de l'urbanisme et du respect des règlement administratives, mais du point de vue du droit du paysage.



Notre action, tout comme votre participation ici est légitime.

Légitime tant sur la forme que sur le fond.

➤ Sur la forme

En effet, et vous l'ignorez comme l'ignorent sans doute nos élus, mais depuis plus de 20 ans, sites et paysages font partie du « **Patrimoine commun de la Nation** ».

Il y a une disposition légale, codifiée désormais à l'**article L 110-1 du Code de l'environnement**, qui dispose :

« 1. - Les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation.

La base de ce texte existe depuis plus de vingt ans, codifié alors dans le Code rural et donc destinée aux « ruraux ». En gros, l'idée était de faire prendre conscience aux acteurs que les terres exploitées relevaient du patrimoine commun de la Nation, et qu'il fallait donc qu'ils les exploitent avec respect et discernement.

En codifiant ces dispositions dans le code de l'environnement, on en a fait une disposition applicable à tous et appelée à être connue de tous.

Ainsi, nous pouvons agir et nous pouvons, vous pouvez, contrer l'argument qui nous est si souvent opposé : « nous sommes chez nous. La Mairie est d'accord. Les propriétaires sont d'accord... ».

Non.

Cela dépasse la compétence des municipalités et des propriétaires privés lesquels ne sont pas plus propriétaires du paysage et de l'environnement attachés à leurs parcelles qu'ils ne sont propriétaire du sous-sol.

C'est la raison pour laquelle cette opération « d'urbanisation » doit faire l'objet d'une autorisation préfectorale et d'une dérogation au nom de l'intérêt général.

Comment agir ?

Ce même article a prévu un « **principe de participation** » en vertu duquel toute personne est informée des projets de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement dans des conditions lui permettant de formuler ses observations, et qui doivent prises en considération par l'autorité compétente.

Il nous faudra donc faire preuve de pédagogie et d'information car nombre de maires et de propriétaires terriens ont l'habitude de faire ce qu'ils veulent sans en référer à qui ce soit. Il va falloir qu'ils comprennent et admettent que l'installation d'une éolienne de 150 mètres, ce n'est pas décider d'agrandir un jardin d'enfants ou de construire une « supérette »...

Aussi, il nous faut convaincre et que le bon sens l'emporte.

A défaut toutes les voies judiciaires seront envisagées pour annuler retarder ces projets.

Certains membres de notre association sont prêts à fiancer ce combat.

Comptons sur le bon sens pour que le bien-être de tous demeure.

Isabelle de Rouville

Je vis au Contadour depuis 26 ans, d'abord à mi-temps et définitivement depuis 17 ans.

Je suis photographe et depuis plusieurs années, je travaille sur les paysages de la Montagne de Lure.

Je me sens très concernée par l'intégrité et la beauté de ces paysages

Je voudrai faire un petit retour en arrière.

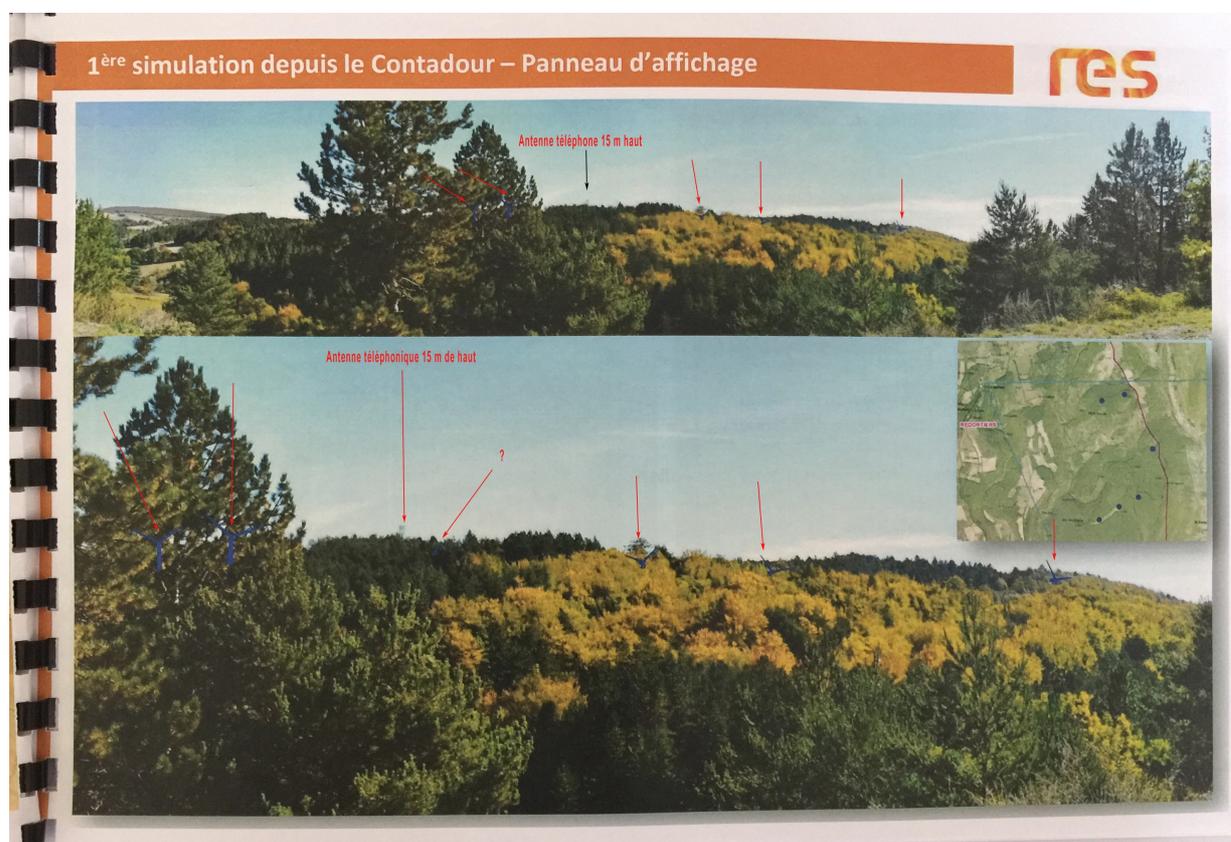
Du point de vue de RES l'industriel, le Contadour, c'était une super bonne idée !

Un coin perdu , le bout du monde, 70 habitants, une quarantaine à l'année, des campagnes isolées... un immense territoire ! 45 km².

D'ailleurs, ils ne parlent pas du Contadour mais du Crapon... qui connaît le Crapon au-delà de Banon ?

Ça avait bien commencé puisque personne n'avait vu le mat de mesure, à moins qu'il ne soit pour la détection des chauves-souris, de 35 mètres de haut installé depuis des mois ! En lisière de forêt.

Qui verrait leurs 8 éoliennes ? D'autant qu'elles étaient particulièrement discrètes : cachées par les arbres... et peintes en bleu dans les arbres verts, elles seraient invisibles bref, ça ne devait gêner personne !



En fait, cette simulation présentée à la 1ère réunion en juin partait plutôt d'un bon sentiment : ils voulaient préparer en douceur les habitants et le conseil municipal qui devra voter...

En septembre, voilà le même point de vue légèrement rectifié ! Les éoliennes sont devenues blanches comme leurs 6500 semblables en France.



Nous avons créé une association pour défendre la Montagne de Lure, de Redortiers à Peipin. Peipin qui a déjà un projet avec le même RES

Nous avons lancé une pétition : plus de 3200 personnes l'ont signé !

En moins de 10 jours !
150 adhérents aujourd'hui !

Nous avons envoyé des courriers à tous les élus de la comcom (maire et conseillers) qui semblent peu conscients des dangers que leur choix pourrait entraîner...aux commerçants et artisans de Banon
aux hébergeurs, chambres d'hotes, gîtes, camping
à différentes associations
Nous avons fait la même chose pour Forcalquier.
Nous allons continuer à informer.

Une page Facebook a été ouverte, vous pouvez la consulter, faire des commentaires, partager.
<https://www.facebook.com/AmiLure/>
Nous allons développer un site internet.

Nous sommes en contact avec un Cabinet d'avocats spécialisés à Aix en Provence.

Ce n'est qu'un début, nous avons besoin de vous : chacun d'entre vous a peut-être parmi ses connaissances un expert, un spécialiste dans les énergies renouvelables, dans l'électricité, un proche qui travaille à la préfecture, à la DREAL ...? Toute idée est bonne...

CONCLUSION

*Entre respect de la démocratie et équilibre des budgets nous comprenons que la place de nos élus est bien difficile.
Nous leur demandons, cependant de nous soutenir comme beaucoup le font ailleurs.
Il n'existe pas de solution toute faite.
Comptons sur les richesses de notre territoire, elles existent;*

- un environnement naturel exceptionnel
- des propositions touristiques de qualité au centre de l'économie - une population capable de se mobiliser

*Dans ce monde où la spéculation envahit tout et détruit le tissu social, nous saurons nous opposer. **Mais aussi œuvrer pour que notre territoire avec son potentiel devienne un territoire d'expérimentation de projets novateurs, respectueux, démocratiques et participatifs.***

Retrouvons nos capacités à aborder l'avenir avec des projets à échelle humaine.

La parole est donnée dans la salle, plusieurs questions et interventions, avant le partage du verre de l'amitié.

NEWSLETTER N° 3 - 26 décembre 2017

Chers Amis de Lure et chers adhérents

Nous sommes heureux de vous présenter tous nos vœux pour l'année 2018.

Avec notre communauté qui doit encore s'agrandir et les soutiens que nous recevons, nous vous assurons que nous sommes résolu, convaincus et décidés de sauver notre Montagne de Lure...

A vous les ambassadeurs de notre territoire qui doit être sauvegardé, nous avons une mission pour vous :

Que chaque adhérent puisse « décrocher » au moins un nouvel adhérent... à l'occasion de ces fêtes familiales et amicales !

Nous sommes 190 aujourd'hui ! Pourrait-on doubler ce chiffre ?

La force de notre association est le nombre de ceux qui s'engagent par leur adhésion, c'est aussi un critère pour les décideurs et autorités pour nous prendre au sérieux !

Bref... rêvons un peu ...

Vous pouvez **nous** aider, **vous** aider !

Merci à vous tous qui nous soutenez déjà !

Avancées de l'association

Après la réunion publique du 1/12/17 à Banon, qui chaque jour encore recueille des échos positifs nous avons envoyé des courriers de demande de rendez-vous aux autorités et institutions afin de faire reconnaître la légitimité de votre association et exposer sa position et ses propositions.

D'ores et déjà, nous avons obtenu un RV avec Mme Ellul, sous-préfète à Forcalquier le 4/1/18,

un RV avec la DRAC le 19/1/18

et un RV avec notre députée Mme Emmanuelle Fontaine-Domeizel.

D'autres devraient suivre. Et si vous avez une recommandation, des propositions mais aussi des moyens d'influence, nous sommes à votre écoute.

Nous lançons une nouvelle réunion publique à Revest du Bion le vendredi 2 février à 18h30. Nous comptons sur la mobilisation de tous et de celle de vos réseaux. Et si vous avez des suggestions pour cette prochaine réunion nous sommes preneurs.

A ce jour nous avons 4000 personnes qui ont signé la pétition en ligne. Notre objectif est d'au moins 5000. A vous de jouer !

Un site internet est en construction. Et nous ne manquerons pas de vous informer. Devant la multiplication des informations erronées fournies par les promoteurs du projet, que ce soit RES ou certains élus, qui tiennent plus de la propagande que de la vérité des faits, notre objectif est de vous donner accès aux nombreuses données factuelles et débats que nous recueillons chaque jour.

Evolution de la situation à Redortiers

Nous avons appris que RES avait diligenté un cabinet de « concertation » Alter&Go entre le 19 octobre et le 5 novembre 2017 afin « d'avoir une vision représentative du territoire » et en rencontrant « toutes les typologies d'acteurs : des élus (maire de Redortiers et conseillers municipaux, maire des communes voisines), des riverains, des membres d'associations locales *{lesquelles ?}*, des représentants du monde économique, touristique et locale »

RES et Alter Ego ont invité les personnes interrogées à une réunion « privée » le mardi 19 décembre à 18h30 pour leur présenter les résultats de cette enquête.

Nous l'avons appris et l'association a décidé d'envoyer des invités surprises. La presse locale qui n'avait pas non plus été conviée s'y est aussi imposée.

Nous avons été reçus courtoisement et avons assisté à une prestation fort bien faite... trop bien faite ?

Cette réunion avait pour objet de présenter des arguments (pour ou contre) recueillis auprès des personnes interrogées, mais aussi des affirmations attribuées à tort à notre association.

Le panel repose sur 29 personnes dont 60% vivant à Redortiers.

Parmi ces 29 personnes, les trois propriétaires qui bénéficieraient des loyers liés à l'installation d'éoliennes sur leurs propriétés (soit 10% du panel), de nombreux maires et conseillers, et très peu d'habitants : les enquêteurs ne les auraient pas trouvés lorsqu'ils étaient venus frapper aux portes.

Les représentants de RES ont pris la parole pour répondre aux inquiétudes, promettant « *d'être plus à l'écoute, d'impliquer les habitants et d'intégrer leur projet dans une démarche plus large de développement local* ».

Mais on peut vraiment craindre le pire pour des aménagements locaux « offerts » par RES.

Fait nouveau : dans les réunions précédentes, RES avait précisé que 100 ha de panneaux photovoltaïques étaient nécessaires en équivalence des 8 éoliennes. Ce soir-là, il ne s'agissait plus que de 45 ha : ils s'étaient trompés de type de panneaux solaires lors de leur précédente évaluation en septembre.

Devant les questions sur le solaire, ils se sont « engagés » à venir à la prochaine réunion avec leurs collègues de RES solaire, chargés de l'étude de cette alternative.

L'entreprise Alter&Go est clairement missionnée par RES comme « facilitatrice ». Elle sera un interlocuteur officiel.

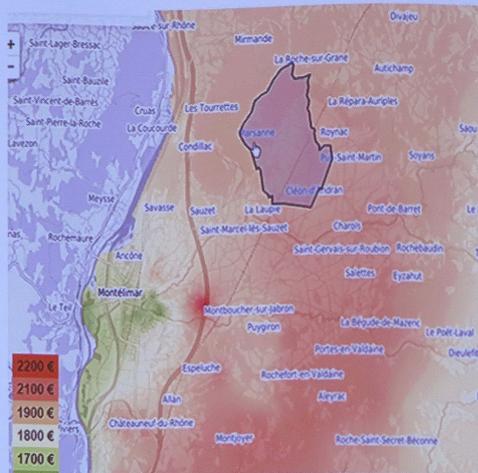
A la question « la commune a-t-elle donné son autorisation ? », il a été répondu que le maire avait autorisé RES à commencer les premières études. RES annonce que le (vrai) mât de mesure (des vents) sera posé durant 1 an, après avoir obtenu les autorisations officielles. Courant 2019, si tout va bien...

Est-ce que l'immobilier va perdre de la valeur ?

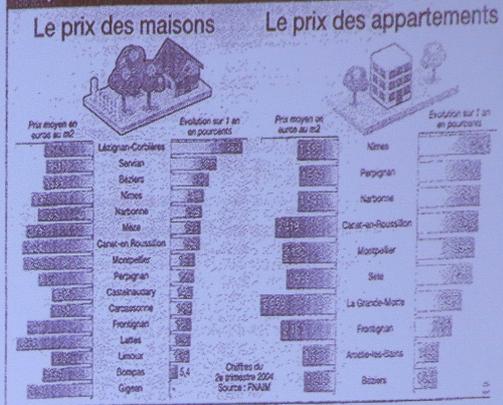


Exemples

- Lézignan-Corbières
 - Le Midi Libre
 - Forte augmentation de l'immobilier avec des parcs éoliens installés
- Marsanne
 - Prix de l'immobilier semblable à toutes les communes voisine et à la moyenne départementale



La palme à Lézignan-Corbières : + 46,7 % en un an !



Le « Midi Libre » 25/08/2004

valeur du prix d'une maison. Aujourd'hui, Didier Tixador, administrateur de la FNAIM* de l'Aude et directeur de l'agence Corbières Immobilier à Lézignan-Corbières (11), fait la même observation : « Si la proximité d'une autoroute ou d'une voie ferrée a des conséquences sur la valeur d'un bien immobilier, ce n'est pas le cas pour des éoliennes. »

Magazine « Atypique » Octobre 2010

Réponse à une question souvent évoquée : aucune dévalorisation de l'immobilier n'est à craindre ! Il suffit de se référer aux documents présentés par RES. **Soulignons qu'ils datent de 2004. Hors de toute actualité.**

Qui ne sommes nous pas ?

Pas de siège social à Guernesey...

RES Radio and Electronic Services Limited

FOR THE SERVICE OF TRADING MARKS OF MARINE ELECTRONIC AND RADIO COMMUNICATION EQUIPMENT

FURUNO Welcome to our website.

ICOM Radio and Electronic Services is the largest established Marine Electronic and Radio Communication equipment dealer in the Channel Islands, serving customers in Guernsey, Jersey, Alderney, Sark and Herm.

SIMRAD For over 20 years we have sold, installed and serviced a wide variety of equipment afloat and ashore backed up by qualified staff with comprehensive facilities.

LOWRANCE Our fully equipped service workshops carry out testing and repair of the range of products we sell.

B&G Follow the links below to explore our web site:

his comar SYSTEMS

UOTRON

mc murdo Marine Electronics

SCANSTRUT

OMAP

ECHOMAX

NAVIONICS

300 - 110

Web Site Updated: Nov 2013

RES a tenté, en présentant ce visuel de nous ridiculiser à propos des recherches que nous avons faites sur l'organigramme juridique de leur groupe. RES cherche ainsi à dissiper nos interrogations à se justifier. **Il en ressort que si effectivement leur holding TRIG est basée à Guernesey, RES est bien une société de droit anglais domiciliée à Londres.** Soit. Il y aurait à débattre ou à juger des mécanismes d'optimisation fiscale effectués en toute légalité par des sociétés de droit privé. En revanche, nous estimons légitime de savoir à qui profitent ces investissements effectués sur notre territoire et de quelle manière.



The Renewables Infrastructure Group ("TRIG") was one of the first investment companies investing in renewable energy infrastructure projects listed on the London Stock Exchange. TRIG, a Guernsey-based Company which completed its IPO in 2013 raising £300 million, is a member of the FTSE-250 Index with a market capitalisation as at 30 June 2017 of approximately £1.04 billion. TRIG has a strategy of diversification by investing in multiple renewable energy technologies, jurisdictions and climate systems.

TRIG has two experienced managers, InfraRed Capital Partners and Renewable Energy Systems, working together to give the benefit of the best services in both investment management and operational management.



InfraRed Capital Partners Limited ("InfraRed") is TRIG's Investment Manager and advises the Group on financial management, sourcing and executing on new investments and providing capital raising and investor relations services.

InfraRed is a leading international investment manager specialised in infrastructure and real estate. With over 120 employees and offices in London, New York, Hong Kong, Seoul and Sydney, InfraRed has a 25+ year track record in raising and managing 15 infrastructure and real estate funds with over US\$9 billion of equity under management.

InfraRed is also adviser to HICL Infrastructure Company Limited, the largest London-listed infrastructure investment company with a market capitalisation of c. £2.9 billion as at 30 June 2017.



Renewable Energy Systems Limited ("RES") is TRIG's Operations Manager and advises the Group on project operations.

RES is the world's largest independent renewable energy company having developed and/or constructed 12GW of projects, with operations in 10 countries and over 1,900 employees globally. RES has the expertise to develop, engineer, construct and operate projects around the globe across a range of technologies including onshore and offshore wind, solar, energy storage and transmission.

A dedicated team of more than 40 RES staff provide portfolio-level operations management, utilising the company's 35 year experience in renewables to support the evaluation of investment opportunities for the Group and provide project-level services in the UK, Ireland and France.

<http://www.trig-ltd.com/sites/default/files/Interim%20Report%20for%20the%20six%20months%20ended%2030%20June%202017.pdf>

Pour mémoire l'association des Amis de la Montagne de Lure est apolitique et laïque et réunit toutes les sensibilités. Elle est une force de propositions, de réflexions, et de pédagogie active sur le sujet complexe de la transition énergétique. Elle s'adresse à la population, aux élus et aux décideurs de la Haute-Provence. Sur le plan du court et moyen terme et au regard des multiples évolutions technologiques qui se dessinent, les Amis de la Montagne de Lure soulignent qu'il existe dans notre région des alternatives sérieuses à l'éolien comme par exemple le photovoltaïque ou l'hydraulique avec la Durance.

Attentive au bien commun qu'est le paysage, également levier de la richesse touristique de notre territoire, l'association n'est pas dogmatique et reste à l'écoute des faits et des controverses pour peu qu'elles soient constructives. **De son point de vue, les éoliennes sur la Montagne de Lure sont dans ce contexte à la fois le prototype de la fausse bonne idée et l'exemple d'une démarche portée par une approche de très court terme qui au prétexte de l'intérêt général ne sert que quelques intérêts particuliers.**

Nous avons reçu le soutien de nombreux élus, et entre autres, les communes de Saumane et de Revest des Brousses sont parmi nos membres. D'autres doivent être convaincues, et nous nous y employons. L'Observatoire Astronomique de la Montagne de Lure qui se voit impacté par l'implantation de ces éoliennes est totalement opposé à ce projet et nous a également apporté son soutien.

L'année 2018 qui se présente est décisive. Critique même. En quelques semaines nous avons franchies des étapes importantes. Mais ce n'est que le début. Nous avons tous choisi de défendre l'intégrité de ce territoire comme nos amis de la région d'Aix ont choisi de défendre la Montagne Sainte Victoire ; et notre mobilisation doit être à leur hauteur. Nous comptons sur vous.

Association des Amis de la Montagne de Lure

Newsletter n° 4 - 6 février 2018

A diffuser sans modération dans vos réseaux. Merci



AMILURE avait invité à une réunion publique à St Etienne les Orgues, le 2 février 2018 sur le thème :

« **La Montagne de Lure menacée par des éoliennes géantes** »

180 personnes se sont déplacées.

Nous avons été chaleureusement accueillis par Claude Serre, adjoint qui remplaçait le maire, souffrant.

« Vous avez mon soutien total, fervent, écologique, artistique, mon soutien de marcheur sur le Contadour, de protecteur des plus beaux paysages de France et des plus grands panoramas Gioniens.

Implanter là des Géants d'acier est une catastrophe! Je soutiens avec la plus grande détermination ce mouvement de refus des éoliennes. Je signe avec mon cœur, ma raison et ma révolte. Je signe avec ma plume d'écrivain et ma plume de citoyen. »

René Frégni

La présidente et les membres du CA se sont exprimés.

Nous sommes inquiets et révoltés par le manque de transparence voire l'hypocrisie de l'opérateur qui mène ce projet, par l'intolérable absence de débat démocratique qui devrait être conduit par nos élus qui nous représentent.

Notre Association est apolitique, laïque et naturellement ouverte au dialogue et à la concertation.

Nous avons invité les 3 présidents et 17 vice-présidents des Comcom concernées. Seul le maire de Peipin s'est excusé de ne pas être présent et le maire de Valbelle s'est excusé pour son absence mais nous assure de son soutien sans réserve pour notre action.

Pour les autres, aucune réponse...

Nous pouvons faire état de soutiens de plus en nombreux :

Danielle Musset ethnologue et ancienne directrice de Salagon,

Guy Barrool archéologue et historien, directeur de recherche honoraire au CNRS,

Camille Virot, artiste et 1er adjoint de la Rochegiron,

Pierre Honoré ancien adjoint de St Etienne et investi dans le développement durable,

La Société astronomique de la Montagne de Lure,

Jean Louis Carribou guide conférencier et écrivain,

Jean-louis Bianco

Hubert Blond guide et écrivain,

La Librairie Le Bleu,

Les conseils municipaux de Saumane et de Revest des Brousses ont délibéré et sont devenus membres.

Nous comptons sur d'autres communes avec lesquelles nous avançons.

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute Provence, par la voix de son Vice-Président en charge du Tourisme, **Thierry Souetre**, nous soutient et s'oppose à tout projet affectant la Montagne de Lure et de nombreux autres...! Merci à eux.

Nos actions.

Nous avons rencontré **Mme Ellul la sous-préfète de Forcalquier** en janvier :

Il n'y avait à ce jour aucun dossier ou information formelle ou officielle (via réunion ou autres) concernant le projet des éoliennes au Contadour entre les mains de l'état si ce n'est le dossier que nous lui avons remis et les articles de presse.

Nous étions bien dans une approche classique de tentative d'influence voire de manipulation par un opérateur

Dans tous les cas, les questions patrimoniales, culturelles et environnementales (faunes par exemple) seront essentielles pour fixer une décision.

Une rencontre s'est tenue il y a quelques jours avec la **DRAC**, Direction régionale des Affaires Culturelles qui nous a dit que :

On est en surcapacité de production pour les énergies renouvelables (photovoltaïque) pour le 04

Gouverner, c'est prévoir. Nuisances à court terme, à long terme .

Est-ce que l'aspect économique doit être prépondérant?

Quel sera le rendu de ces installations dans 15 ans ?

Outre une pollution visuelle et sonore, le sol ? tonnes de ferraille + adjuvants inconnus donnant une qualité spécifique au béton; (des pollutions induites par le pétrole et la chimie).

On va mettre 80 cm de terre dessus. Une plaisanterie !

On doit protéger le patrimoine remarquable de la Montagne de Lure . On ne peut cochonner le paysage.

La DRAC donnera un avis défavorable à ce projet qui passera devant un guichet unique, face à toutes les institutions et où le maire de Redortiers devra expliquer pourquoi il soutient ce projet, envers et contre tout !

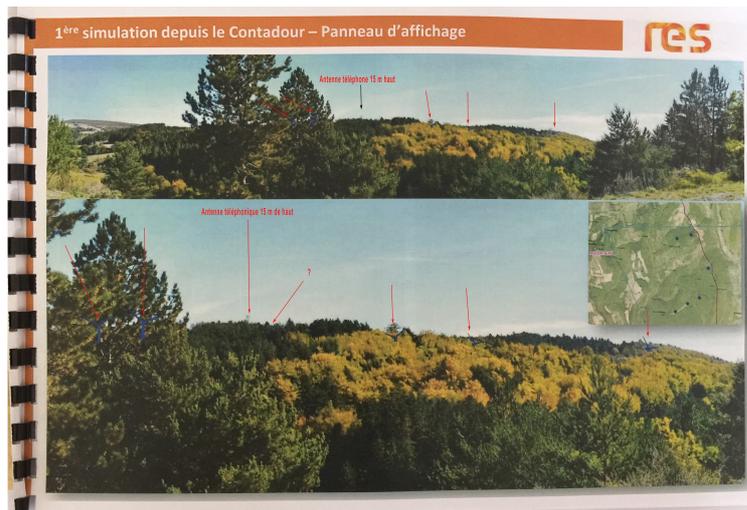
Le **Centre National de Vol à voile de Château Arnoux** a été contacté : Il ignorait tout de ce projet !

Nous sommes désormais membres et impliqués dans deux associations nationales très actives sur la défense des biens communs et des paysages contre les projets éoliens à savoir la **FED** et l'**APCAE** (FEDERATION ALPES PROVENCE COTE D'AZUR ENVIRONNEMENT)

Nous voulons vous alerter que l'opérateur RES avance ses pions en toute opacité et dans la totale duplicité (leurs photomontages sont éloquent).

La première image montrant des éoliennes (en bleu) disparaissant dans les arbres alors que l'antenne de téléphonie de 15 m de haut, est tout à fait visible... Ces éoliennes mesurent 150m de haut...

Peut on penser que les élus ont été bernés avec un tel visuel ?



Simulation présentée par RES à la 1ère réunion "publique" à Redortiers en juin 2017.



Photomontage RES du même point de vue montré à la 2ème réunion "publique" en septembre 2017.



L'impact environnemental

Beaucoup d'études internationales prouvent que les espèces d'oiseaux dites patrimoniales : celles qui sont rares et menacées du fait de leurs faibles effectifs, sont très sensibles aux éoliennes. C'est le cas de tous les grands rapaces, mais aussi des espèces migratrices de passage.

La littérature ornithologique étrangère rapporte beaucoup d'études documentées sur la mortalité de ces espèces. Les impacts peuvent être multiples : fragmentation des habitats, réduction des territoires mais le principal impact reste la collision.

Or, il se trouve que la plupart de ces espèces à protéger sont présentes et nichent sur notre territoire et précisément, sur les lieux projetés pour les éoliennes dans la Montagne de Lure (Aigle royal, Circaète-Jean-Le-Blanc, Faucon pèlerin, Grand-Duc). D'autres comme le Milan royal et les Vautours sont également présents une grande partie de l'année, ils sillonnent les crêtes et les zones pastorales à la recherche de

carcasses de bétail mort, sans oublier la petite population relictuelle de Tétralyre (moins de 10 couples) très sensible aux éoliennes. Les Grues cendrées, magnifiques oiseaux volants en escadrille, survolent chaque année à 2 reprises lors de leur migration (printemps-automne) et à faible altitude les vallées et les crêtes de la Montagne de Lure, tout comme les Cigognes noires et blanches.

Que deviendront toutes ces espèces ? À l'exemple de ce qui se passe en Espagne, il y a fort à parier que celles-ci seront victimes directes ou indirectes des éoliennes !

Les chiroptères ou chauves-souris sont sans doute les espèces animales les plus sensibles aux éoliennes. De nombreuses études ont réussi à démontrer que ces espèces paient un lourd tribut aux éoliennes.

Alors me direz-vous, dans ce cas, l'industriel ne pourra édifier ses éoliennes puisque la loi protège toutes ces espèces. Oui mais le code de l'environnement, machiavélique, prévoit aussi des dérogations, des « droits à tuer » pour les projets dits "d'intérêt général" comme le sont malheureusement, les projets d'éoliennes.

Si l'industriel déclare qu'il n'a pas d'autres choix d'implantation pour ses éoliennes, ces espèces dites protégées seront « sacrifiées » sur l'autel du progrès industriel.

Chez les reptiles, la très rare 'Vipère d'Orsini', l'un des reptiles les plus menacés au niveau national, présente sur les crêtes et zones pastorales de Lure risque elle aussi d'être impactée non pas par les éoliennes elles même, mais par les travaux très importants d'infrastructures routières et d'enfouissement des lignes THT.

Il en sera de même pour de nombreuses plantes rares, mais aussi de nombreux insectes patrimoniaux (lépidoptères orthoptères, coléoptères).

Faut-il donc au nom d'un « certain » progrès » se résigner au sacrifice probable de ce patrimoine naturel ?

Je vous invite, si ce n'est déjà fait, à prendre connaissance de l'appel, du cri d'alarme des 15 000 scientifiques du monde entier (novembre 2017). C'est un véritable réquisitoire en faveur de la sauvegarde du patrimoine naturel pour la survie de l'humanité. Ce rapport ne se contente pas de dresser un constat de l'état présent, il formule un certain nombre de propositions concrètes et courageuses qu'il serait urgent d'appliquer !

La question mérite d'être posée.



'' Arrosez les municipalités, il poussera des éoliennes '' a dit l'ancien président d'honneur d'EDF

Ou l'ancien sénateur de l'Indre *'' Les éoliennes sont des aspirateurs à illusions, et des ventilateurs à colère''*

Quelques chiffres :

Pour mémoire en 2016 les pales des éoliennes françaises sont restées immobiles en moyenne 286 jours sur 366 pour ne produire que 3,8% de notre énergie avec donc une puissance théorique seulement de 21,7%.

Rappelons aussi que les 8 machines du projet du Contadour par exemple, ce sont

environ 36800 tonnes de CO2 émis pour la fabrication, 12000 tonnes de béton coulé et 3200 tonnes de ferrailages, des aimants permanents à base de terres rares, des centaines de litres d'huile qui en cas de fuite polluent les nappes phréatiques...plus les risques d'incendies !!

Ces machines sont fabriquées en Allemagne au plus près ou en Chine au moins cher. Leurs convois exceptionnels traversent toute la France pour arriver chez nous. Les routes et pistes d'accès doivent être agrandies (6,50m et 10m pour les tournants), consolidées et des défrichages sont nécessaires.

Venons sur le volet économique.

Une machine revient à 3M€ s'amortit sur 8/9 ans grâce, entre autres, aux subventions et aussi à notre détriment avec une taxe de près de 20% prélevé par EDF sur notre facture qui augmente chaque année.

De plus un parc éolien terrestre dont la durée n'est que de 15 à 20 ans, souvent reste en place malgré la loi qui impose le démantèlement. Souvent par le jeu des sociétés écran, cette loi reste lettre morte au travers de celles-ci qui disparaissent.

Les éoliennes sont un répulsif à touristes sur un secteur qui pèse 40% du PIB du Département 04 (pour mémoire 2,5 millions visiteurs 750 millions€ consommation).

Répulsifs à consommateurs : Hôtellerie, restauration, gîtes, chambres d'hôtes, parcs de loisirs, commerces produits du terroir, randonnées à pied, à cheval, en motos, services culturels . C'est un jeu perdant/perdant avec un seul gagnant, l'industriel.

Ainsi les enveloppes financières versées aux communes ne compensent pas et de loin la perte d'activité économique aussi bien les pertes d'emplois.

SUMMARY INFORMATION ON TRIG



The Renewables Infrastructure Group ("TRIG") was one of the first investment companies investing in renewable energy infrastructure projects listed on the London Stock Exchange. TRIG, a Guernsey-based Company which completed its IPO in 2013 raising £300 million, is a member of the FTSE-250 index with a market capitalisation as at 30 June 2017 of approximately £1.04 billion. TRIG has a strategy of diversification by investing in multiple renewable energy technologies, jurisdictions and climate systems.

TRIG has two experienced managers, InfraRed Capital Partners and Renewable Energy Systems, working together to give the benefit of the best services in both investment management and operational management.



InfraRed Capital Partners Limited ("InfraRed") is TRIG's Investment Manager and advises the Group on financial management, sourcing and executing on new investments and providing capital raising and investor relations services.

InfraRed is a leading international investment manager specialised in infrastructure and real estate. With over 120 employees and offices in London, New York, Hong Kong, Seoul and Sydney, InfraRed has a 25+ year track record in raising and managing 15 infrastructure and real estate funds with over US\$9 billion of equity under management.

InfraRed is also adviser to HICL Infrastructure Company Limited, the largest London-listed infrastructure investment company with a market capitalisation of c. £2.9 billion as at 30 June 2017.



Renewable Energy Systems Limited ("RES") is TRIG's Operations Manager and advises the Group on project operations.

RES is the world's largest independent renewable energy company having developed and/or constructed 12GW of projects, with operations in 10 countries and over 1,900 employees globally. RES has the expertise to develop, engineer, construct and operate projects around the globe across a range of technologies including onshore and offshore wind, solar, energy storage and transmission.

A dedicated team of more than 40 RES staff provide portfolio-level operations management, utilising the company's 35 year experience in renewables to support the evaluation of investment opportunities for the Group and provide project-level services in the UK, Ireland and France.

S'y ajoute l'évasion fiscale.

L'opérateur RES fait partie de la multinationale TRIG basée à Guernesey. Les opérateurs parlent d'emplois mais ce sont des emplois temporaires (le temps de l'installation) à faible valeur ajoutée avec des travailleurs détachés concurrençant les locaux.

C'est de la destruction d'emplois durables au pays avec dégradation sociale, fermeture de commerces, chômage, perte d'attractivité, dévalorisation immobilière (20 à 50%), baisse du rendement des taxes foncières, chute des constructions neuves et des rénovations donc de l'impact sur notre artisanat local.

Un parc éolien terrestre, c'est aussi un facteur de rupture et de clivage social fort sur un territoire. Par un effet d'aubaine des propriétaires de terres bénéficiant de loyers significatifs sur plusieurs années en profitant seuls d'un bien commun qui appartient à tous, à savoir le paysage notamment.

Sachez aussi, que de nombreux pays voisins se sont rendus à l'évidence en renonçant à subventionner lourdement ses énergies éoliennes. Ce qui a ruiné de nombreux épargnants qui, alléchés par des taux de rentabilité intéressants, s'étaient laissés convaincre du temps de la "bulle économique" (dans laquelle nous sommes encore en France) par le « **financement participatif** » mis en avant par les vendeurs de vent dont vous entendrez peut-être parler ici.

Nous vous alertons. Ne vous laissez pas séduire par les sirènes du participatif.

En plus de saccager la Montagne de Lure, de tels projets saccagent notre économie.

Peut-on imaginer les emballages de l'Occitane avec des images d'éoliennes !



Une vision du Patrimoine

Le paysage, c'est la partie de pays que la nature « offre » à un observateur.

Les paysages sont nôtres. Nul n'en est propriétaire.

Dans ce projet mega industriel à l'efficacité douteuse : que gagne le citoyen ? Rien
- Rien pour son cadre de vie - Rien socialement - Rien financièrement. Qu'a-t-il à perdre : TOUT - des paysages abîmés par une pollution visuelle, une perte financière pour ceux qui vivent du tourisme, une perte de santé pour ceux qui sont à côté .

Ne nous laissons pas manipuler, ne faisons pas l'autruche, qu'on ne nous mette pas devant le fait accompli. Les éoliennes sont le fruit d'une technologie dépassée qui dégrade l'environnement, génère des profits honteux financés par vous les victimes.

Les promoteurs ont toujours raison, réponse à tout et il y aura des éoliennes partout provoquant haine, divisions. On nous vend des éoliennes comme on nous a vendu le nucléaire, il y a 50 ans.

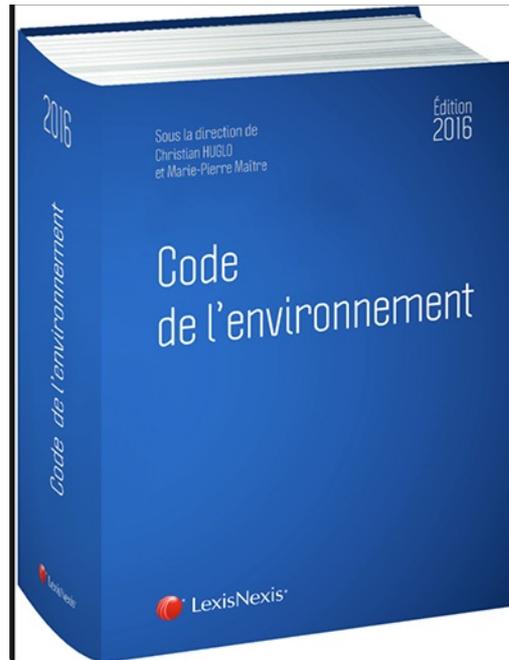
Que les élus veillent à la cohésion sociale et ne sèment pas la zizanie dans les villages.

Les petites communes rurales : « quelle bonne aubaine » pour les marchands de vent. Le drame, c'est l'argent. Une histoire de gros sous de développeurs individuels qui ont du mal à prendre en compte les ressources et les valeurs partagées.

Derrière cette folle logique, les soucis écologiques pèsent peu. C'est le stade ultime du contrôle de l'industrie sur la nature sauvage.

C'est d'une rare perversité de détruire l'environnement au nom de l'écologie !

Ne nous laissons pas voler nos « vraies richesses ».



Un peu de droit...

I – Aujourd'hui, nous avons la Loi et l'esprit de la Loi pour nous.

En effet, depuis plus de 20 ans, sites et paysages font partie du « Patrimoine commun de la Nation ».

Il y a une disposition légale, codifiée désormais à l'article L 110-1 du Code de l'environnement, qui dispose :

1. - "Les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation."

Nous pouvons, vous pouvez, contrer l'argument qui nous est si souvent opposé : « nous sommes chez nous. La Mairie est d'accord. Les propriétaires sont d'accord... ». Non.

Cela dépasse la compétence des municipalités et des propriétaires privés lesquels ne sont pas plus propriétaires du paysage et de l'environnement attachés à leurs parcelles qu'ils ne sont propriétaires du sous-sol.

Nous avons pour le moins deux arguments à faire valoir.

Paysages emblématiques

En 2006, la Région PACA avait commandé une étude paysagère « de cadrage des projets éoliens dans les Alpes de Haute Provence ».

La Montagne de Lure, et notamment les Communes de Redortiers et de Peipin étaient expressément exclues car elles devaient être préservées.

Préservées car constituant des « paysages emblématiques » de la Haute – Provence.

« Emblématiques » ?

Oui, par sa géographie, son histoire, ses références littéraires...

Pourquoi ne le seraient-ils plus aujourd'hui ?

Unité paysagère

Emblématique, la Montagne de Lure constitue de plus une « unité paysagère », c'est-à-dire ce paysage qui doit, selon la Cour Administrative d'Appel de Marseille être préservée.

RES connaît bien cette Jurisprudence qui admet et considère qu'en présence d'un parc éolien existant, il serait bien difficile de considérer comme « non harmonieux » la présence d'un autre parc, c'est-à-dire, dans nos cas, d'un bataillon d'éoliennes entre Peipin et Redortiers...

II – Nos actions dans les prochaines semaines

Nous avons déjà rencontré et poursuivrons nos échanges avec les différents acteurs et décisionnaires.

Alors que se dessinent les prochaines élections municipales pour les 26 communes directement concernées par ces projets, un dossier d'informations détaillées sera constitué et adressé pour que chaque élu, chaque habitant, soit informé et puisse prendre une décision citoyenne en toute conscience.

J'assisterai, à l'aide de Confrères spécialistes du Barreau d'AIX EN PROVENCE et de PARIS, les adhérents qui, propriétaires, ne veulent pas concéder de servitude de passage sur leur terrain.

Enfin, si la raison ne devait l'emporter, nous engagerions toute procédure judiciaire à l'effet de voir échouer ce projet.

En conclusion, vous dire que notre détermination dispose donc de nombreuses voies de droit pour parvenir à ses fins.

18 interventions venant du public ont suivi la présentation. Nous vous en parlerons dans une prochaine newsletter.



Vous pouvez soutenir notre action en adhérant à Amilure...

Bulletins d'adhésion [ici](#)

Vous pouvez signer la pétition sur [change.org](https://www.change.org) et la partager dans vos réseaux

<https://www.change.org/p/préfet-des-alpes-de-haute-provence-éolien-industriel-ne-touchez-pas-a-la-montagne-de-lure-notre-bien-commun>

AMILURE
amilure04@gmail.com
<https://www.facebook.com/AmiLure/>



Cet email a été envoyé à {EMAIL}.
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Amis de la Montagne de Lure.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par



© 2018 Amis de la Montagne de Lure

NOTE À L'INTENTION DES ÉLUS

Pourquoi les élus doivent-ils envisager de s'opposer à la création de parcs éoliens sur la Montagne de Lure et dans tout le département ?

Préambule :

Alors que sous l'impulsion de l'opérateur RES, deux projets d'installations de parcs éoliens industriels aux deux extrémités de la Montagne de Lure (commune du Redortiers et de Peipin) ouvrent la porte à la multiplication des éoliennes sur toute cette partie de territoire et au-delà, l'objet de cette note est de résumer des informations démontrant les risques importants que cela représente notamment pour l'économie, le respect des équilibres sociaux du département et plus largement le paysage et la richesse du territoire. Occasion aussi de montrer que ces projets éoliens sont inutiles voire dommageables pour les programmes de transition énergétique.

NB : Sur un sujet de grande complexité, les chiffres et arguments avancés sont validés par des documents émanant d'autorités incontestées qui sont mis à la disposition de tous.

Introduction

Les oppositions quasi systématiques aux projets éoliens sur la Montagne de Lure sont révélatrices du rejet des habitants à l'égard de ces constructions gigantesques d'une hauteur comprise entre 150 et 200 mètres à l'origine de dégâts considérables tant pour leur installation que pour leur transport.

Comment expliquer en effet, cette montée des résistances et des colères dont la presse et les associations locales se font régulièrement l'écho ? Il ne s'agit pas là d'une contestation isolée mais d'un véritable rejet des habitants des différentes communes de Haute-Provence de mieux en mieux informés sur une réalité écologique, économique, sociale et sanitaire.

Sous prétexte d'une urgence pour la planète, ces initiatives servent au final des intérêts financiers privés au détriment de la collectivité, mettant en péril l'économie et la paix sociale du territoire.

Dans ce contexte, il est désormais essentiel que les élus prennent une position de refus.

1 Les parcs éoliens sur la Montagne de Lure sont très préjudiciables au développement de l'économie du territoire

- Le tourisme

o La CCI 04 par la voix de son vice-président en charge du tourisme s'oppose à tout projet de parcs éoliens, véritables répulsifs à touristes confirmés par toutes les études ne venant pas des opérateurs et des lobbys. Le département et les communes sont-ils en mesure de supporter une réduction très significative (entre 10 et 15%) des plus de 50% du PIB du territoire représenté par le tourisme ? Les communes sont-elles prêtes à voir se tarir le flot des touristes et des consommateurs attirés par notre territoire vierge de parcs éoliens industriels ?

- L'emploi

o Au-delà des très nombreux emplois du tourisme directs et indirects (commerces, gîtes, services culturels,..) directement impactés (par exemple la Librairie Le Bleuët, attracteur reconnu de cette partie du territoire, a fait une simulation qui la mettrait en situation très périlleuse si la fréquentation touristique baissait simplement de quelques points), les promesses d'emplois faites par les opérateurs sont des emplois temporaires à faible valeur ajoutée avec des travailleurs détachés se déplaçant au gré des chantiers de montage.

Ces derniers concurrençant nos travailleurs locaux.

C'est de la destruction d'emplois durables au pays.

- L'immobilier

o La perte d'attractivité immédiatement induite par l'installation de parcs éoliens sur la Montagne de Lure et ailleurs dans le département entraînera de fait et comme partout ailleurs une chute des constructions neuves, une diminution des chantiers de rénovation et une diminution des emplois dans l'artisanat et le BTP. La dévalorisation de l'immobilier également induite par cette situation (baisse de 20 à 40%) pénalise les propriétaires de résidences principales et secondaires dans un très large rayon et impactera à la baisse les taxes foncières.

- Le pouvoir d'achat des habitants

o Le courant acheté prioritairement et obligatoirement par EDF aux opérateurs éoliens est payé deux à sept fois plus cher que le mix habituel. Ce coût est compensé par une taxe, la CSPE, en moyenne de 18% de la facture EDF de chacun et ne cesse d'augmenter. Le prix de l'électricité augmente (au détriment du pouvoir d'achat des habitants du 04) et pénalise considérablement les ménages les plus démunis et en situation énergétique difficile ou en précarité d'emploi.

2 Les parcs éoliens sur la Montagne de Lure sont destructeurs du lien social et affaiblissent la démocratie locale

- Inégalité et rupture du lien social liées à un effet d'aubaine

o Un parc éolien terrestre est un facteur de rupture et de clivage social fort sur notre territoire. Par un effet d'aubaine des propriétaires de terres bénéficient de loyers significatifs sur plusieurs années en profitant seuls d'un bien commun qui appartient à tous. Dans le cas de Redortiers, par exemple, les indemnités proposées par RES sont trois fois supérieures aux pratiques habituelles démontrant ainsi la volonté de l'opérateur de viser l'extension sur l'ensemble de la Montagne de Lure en s'appuyant sur le dispositif de "continuité territoriale" du Code de l'environnement.

Pour mémoire, il est annoncé sur une période de 15 ans au moins 35 000€/an/pour deux éoliennes pour les propriétaires, 65 000€/an pour la commune, 165 000€ pour l'intercommunalité.

Ces montants exorbitants et réservés à une petite minorité portent, entre autres, préjudice aux autres communes du 04 qui ne disposent pas de ces subventions et instaurent ainsi de profondes inégalités objectivement inacceptables.

Subventions insuffisantes pour les communes pour compenser les recettes liées à la baisse de l'activité économique du département liée aux parcs éoliens. Les propriétaires vont eux continuer à profiter d'un revenu constant dont on pourrait imaginer qu'une partie significative revienne à la collectivité. De plus, au niveau des communes et intercommunalités, particulièrement dans des secteurs où les élus sont aussi des propriétaires ou proches des propriétaires, les conflits d'intérêt portent atteinte à l'équité et sont sources de procédures.

En outre, les calculs détaillés liés au démontage et à l'obsolescence accélérée des éoliennes alors que les technologies alternatives avancent à grands pas, montrent que sur le long terme c'est finalement une très mauvaise affaire et un très grand risque financier tant pour les propriétaires que pour les communes.

- Affaiblissement de la démocratie territoriale

o Le manque d'équité des approches financières proposées allié à l'autonomie et souveraineté des maires qui ne pensent pas sur le long terme. Ils engagent leurs communes dans un processus destructeur de ce « bien commun » qui dépasse largement les frontières de leur commune. Cela représente une source réelle de ruptures démocratiques et sociétales avec des risques certains d'affrontement de voisinage.

3. Les parcs éoliens sur la Montagne de Lure dévastent le paysage, l'environnement, la faune et la flore

- Une source de dégâts multiples, conséquents et durables

o Les 8 premières machines du projet du Redortiers (ou les 5 de Peipin) ce sont environ 36800 tonnes de CO2 émis pour la fabrication, 12000 tonnes de béton coulés et 3200 tonnes de ferrailages, des aimants permanents à base de terres rares, des centaines de litres d'huile (600 litres par machine) qui en cas de fuite polluent les nappes phréatiques et prennent feu.

Machines fabriquées en Allemagne au plus près ou en Chine au moins cher avec des convois exceptionnels traversant toute la France pour arriver chez nous.

Les routes et pistes d'accès doivent être considérablement agrandies (plus de 7m de large et 10m dans les virages), consolidées et des défrichages sont nécessaires. 750 rotations de camion en moyenne sont nécessaires par machine... avec les nuisances que cela entraîne. Egalement, nuisances d'une pollution lumineuse permanente et forte qui fait que la Société astronomique de la Montagne de Lure s'élève fermement contre tout projet d'éoliennes.

- Le sacrifice de la faune et de la flore

o Beaucoup d'études internationales prouvent que les espèces d'oiseaux dites patrimoniales, c'est à dire celles qui sont rares et menacées du fait de leurs faibles effectifs, sont très sensibles aux éoliennes. C'est le cas de tous les grands rapaces, mais aussi des espèces migratrices de passage.

Il se trouve que la plupart de celles-ci sont présentes et nichent précisément sur les lieux projetés pour les éoliennes dans la Montagne de Lure (Aigle royal, Circaète-Jean-Le-Blanc, Faucon pèlerin, Grand-Duc). D'autres comme le Milan royal et les Vautours

sont également présents une grande partie de l'année, ils sillonnent les crêtes et les zones pastorales sans oublier la petite population relictuelle de Tétras lyre (moins de 10 couples) très sensible aux éoliennes. Les Grues cendrées survolent chaque année à 2 reprises lors de leur migration (printemps-automne) et à faible altitude les vallées et les crêtes de la Montagne de Lure, tout comme les Cigognes noires et blanches. Que deviendront toutes ces espèces ?

A l'exemple de ce qui se passe dans des lieux et biotopes comparables, elles seront victimes directes ou indirectes des éoliennes. Il en sera de même pour de nombreuses plantes rares, mais aussi de nombreux insectes patrimoniaux (lépidoptères orthoptères, coléoptères) victimes des travaux de mise en place.

4. Les parcs éoliens sur la Montagne de Lure sont dangereux pour la santé des habitants du voisinage

- Des risques sanitaires bien réels sur plusieurs kilomètres

o Les éoliennes industrielles sont classées dans les ICPE : installations et usines susceptibles de générer des risques ou dangers. Les conclusions de l'Académie de Médecine, le "Rapport Lachat " ou encore les études réalisées par de nombreux chercheurs en France et dans le monde prouvent que les éoliennes ont des conséquences néfastes sur la santé (et animale aussi), à cause des effets stroboscopiques, des fréquences sonores qu'elles émettent et des infrasons qui ne sont arrêtés ni par les obstacles naturels, ni par les murs des maisons. Inaudibles par l'oreille humaine, ces basses fréquences comparables à des battements de tambour, se propagent sur plusieurs kilomètres. Il est prouvé que ces basses fréquences agissent sur les organes internes comme le foie ou les poumons et qu'elles ont des conséquences graves en cas d'exposition prolongée.

C'est pourquoi, au nom du principe de précaution et de responsabilité, les chercheurs les plus éminents recommandent des distances qui ne soient pas inférieures à 2,5 km entre les éoliennes et les habitations et, pour une sûreté optimum, de les placer entre 5 et 10 kilomètres.

Qui portera la responsabilité de l'implantation des éoliennes dans nos communes quand il faudra rendre des comptes : les préfets ? les promoteurs ? le CD 04 ? les maires... ?

5 Les parcs éoliens sur la Montagne de Lure nuisent aux initiatives locales en matière de transition énergétique

- Inutile voire dommageable pour la transition énergétique

o L'accélération des technologies (stockage, smart-grid, production locale,...) et les multiples innovations qui se mettent en place montrent que nous ne sommes qu'au début de l'histoire pour traiter efficacement et intelligemment la question de la transition énergétique.

Les éoliennes qui produisent de façon intermittente (moins d'un quart du temps) ne sont plus la solution.

-

- Au regard de ses caractéristiques démographiques, industrielles mais aussi climatiques avec son exceptionnel ensoleillement, le département et ses communes pourraient se positionner pour innover et expérimenter des solutions d'avenir comme les dispositifs photovoltaïques de faibles dimensions pour l'autoconsommation locale et refuser les solutions éoliennes déjà obsolètes.

Conclusion

Pourquoi un opérateur, RES, filiale d'un groupe dont le siège est situé dans le refuge fiscal de Guernesey veut-il installer des éoliennes sur la Montagne de Lure ?

Pour produire de l'électricité propre ou pour rapidement faire du profit au détriment de la collectivité ?

Poser la question, c'est y répondre. Et c'est vrai que c'est une très bonne affaire pour l'opérateur avec en plus des subventions de toute nature. Rappelons qu'une machine, montée, revient à 3M€ et s'amortit sur 8/9 ans sur une durée de vie de 15 à 20 ans. Et le vertige des indemnités offertes aux communes, aux intercommunalités et aux quelques propriétaires fait oublier l'impact considérable sur l'économie et l'emploi qui est loin d'être compensé par les montants envisagés.

En somme, petit gain à court terme pour quelques-uns et grosses pertes à long terme pour tous.

Notre département a un bilan électrique exportateur et contribue largement avec l'hydraulique et le solaire aux efforts nationaux en matière d'énergie renouvelable. Faut-il se résigner au sacrifice probable du patrimoine naturel de notre territoire et de son économie ?

Le 20/2/2018

II -PREMIERS SOUTIENS

« Vous avez mon soutien total, fervent, écologique, artistique, mon soutien de marcheur sur le Contadour, de protecteur des plus beaux paysages de France et des plus grands panoramas Gioniens.

Implanter là des Géants d'acier est une catastrophe! Je soutiens avec la plus grande détermination ce mouvement de refus des éoliennes. Je signe avec mon cœur, ma raison et ma révolte. Je signe avec ma plume d'écrivain et ma plume de citoyen. »

René Frégni

Nous avons repris la librairie mythique Le BLEUET en 2016 pour la sauver après un dépôt de bilan et une mauvaise reprise. Comme vous le savez, il s'agit d'une très grande librairie avec un fonds considérable (plus de 100.000 livres, 11 salariés, 800m² de locaux, un grand jardin). Ces dimensions font du BLEUET un établissement exceptionnel dans un village de mille habitants, où il joue un rôle touristique et économique majeur. Raison pour laquelle, il est connu et fréquenté par des visiteurs de la France entière, mais aussi d'Europe et du monde durant les vacances.

Cette réputation est aussi liée au cadre sauvage et historique de la montagne de Lure. Bon nombre de nos visiteurs viennent dans la région sur les traces de Giono, pour parcourir les chemins tracés dans la montagne au-dessus du Contadour où l'écrivain organisa les fameuses rencontres avant 1939. Nous mesurons cet intérêt à l'augmentation des ventes des livres de l'auteur, dont nous avons accru et diversifié l'offre. En lien avec l'Association de amis de Jean Giono, nous avons organisé plusieurs événements et rencontres très appréciés l'été dernier, et nous projetons d'accroître ces propositions en 2018, en particulier sous la forme de randonnées littéraires sur les traces de Giono qui ont attiré un tel public en octobre 2017 que nous avons dû doubler les groupes.

Le projet d'équipement de ce site par des éoliennes géantes nous semble tout à fait dangereux pour ces espaces aussi fragiles que majestueux où tant de personnes viennent se ressourcer. Nous avons bien conscience de la nécessité de développer de nouveaux moyens de production pour la transition énergétique, mais cela ne peut pas se faire sans prendre en compte la qualité d'un territoire. La montagne de Lure au-dessus du Contadour déploie un paysage unique qu'il est nécessaire de sanctuariser aujourd'hui et pour les générations à venir. D'autres solutions (parcs solaires, mini éoliennes...) sont certainement envisageables, plutôt que d'implanter des infrastructures démesurées dans cet espace, au risque de voir les visiteurs s'en détourner.

Marc et Isabelle Gaucherand, librairie du Bleu

Merci de nous avoir alertés sur ce projet et de nous avoir communiqué le compte-rendu de la réunion d'information qui s'est tenue à Banon le 1er décembre.

Le paysage de la Montagne de Lure, en particulier le Contadour, représente une valeur exceptionnelle qui doit être préservée. C'est pourquoi je soutiens l'action de l'Association des amis de la Montagne de Lure.

Très cordialement

Jean-Louis Bianco

Quelle bonne idée cette association " Les Amis de la Montagne de Lure " !
Mais quelle mauvaise idée ce projet d'un Parc d'éoliennes au Contadour !
Bien entendu , je suis personnellement contre ce projet qui est une insulte à ce haut - lieu patrimonial et à la montagne de Lure en général.

Et je soutiens votre action d'autant plus volontiers que ces installations compromettraient l'intérêt touristique d'une région que j'essaye, de mon côté, de promouvoir avec, en particulier , le projet que je conduis avec l'aide du Conseil Départemental : la Route Jean GIONO .

Peut-être avez-vous pris connaissance du dépliant d'appel qui vient d'être édité ?

Cette Route touristique et littéraire de 152 km, à parcourir en voiture , à vélo ou à moto ceinture la montagne de Lure et propose 18 haltes littéraires ainsi que 14 départs de balades littéraires dont , évidemment, Le Contadour qui est un des sites emblématiques , incontournable.

Ce dépliant d'appel énumère les ressources le long de l'itinéraire : gîtes, hôtels, ravitaillement, documentation ...

Il doit-être prochainement accompagné d'un livret-guide descriptif précis , puis d'une signalétique et d'un équipement ponctuel en bornes sonores, l'ensemble devant être inauguré officiellement en 2020 , à l'occasion des manifestations prévues pour commémorer le cinquantenaire de la mort de GIONO .

Il me paraît raisonnable d'escompter des retombées économiques de cette action , sauf si de gigantesques antennes défigureraient le paysage...

Je vous fais parvenir quelques exemplaires de ce dépliant.

Il faut à tout prix que ce projet d'antennes soit abandonné, il faut se battre . Je serai à vos côtés.

A bientôt . Bien cordialement.

Jean Louis Carribou

Guide conférencier, écrivain, consultant littéraire

Monsieur,

vous avez informé la Société Astronomique de la Montagne de Lure d'un projet de construction par la société RES de 8 éoliennes sur le territoire de la commune de Redortiers. Je vous en remercie.

La SAML est opposée à l'édification d'éoliennes de grande hauteur à la Montagne de Lure ou à proximité de la Montagne de Lure, pour de multiples raisons dont certaines sont générales et d'autres, supplémentaires, sont spécifiques au site de la Montagne de Lure :

- les éoliennes défigurent le paysage et constituent de jour comme de nuit une forte nuisance visuelle de par leur hauteur ; elles nécessitent de massives fondations en béton, elles tuent des oiseaux et autres animaux volants (chauves-souris) passant à proximité des pales à cause de la pression engendrée par la haute vitesse en bout de pâles ;
- l'éclairage ("balisage"), réglementairement imposé pour chaque éolienne afin d'assurer la sécurité de la navigation aérienne, crée une nuisance lumineuse nocturne supplémentaire substantielle, alors que la pollution lumineuse ambiante est déjà trop élevée ;
- toute la zone de la Montagne de Lure est très sensible à la pollution lumineuse, qui est un fléau pour l'activité astronomique tant professionnelle qu'amateur (activité de recherche d'exoplanètes du CNRS à l'Observatoire de Haute-Provence, activités du Centre d'Astronomie à Saint-Michel-l'Observatoire, sites de pratique de l'astronomie amateur notamment celui de la SAML à la Montagne de Lure, ...) ;
- la pollution lumineuse nocturne risque de dissuader de nombreux astronomes amateurs français et étrangers de continuer de venir observer et photographier le ciel à la Montagne de Lure et alentour, ce qui ne peut conduire qu'à réduire aussi l'activité des gîtes ruraux et des commerces ;
- la Montagne de Lure et ses environs, notamment le Contadour, ne doivent pas être défigurés mais doivent au contraire être préservés car ils constituent des sites uniques d'un grand intérêt patrimonial et touristique.

Ainsi, la SAML est tout à fait opposée au projet de construction d'un parc éolien à Redortiers et plus généralement dans toute la zone de la Montagne de Lure.

Bien cordialement,

Stéphane Dumont
président de la Société Astronomique de la Montagne de Lure

Le choix qui semble être proposé serait d'accepter les implantations d'énergies renouvelables éoliennes ou PV pour être en cohérence avec le refus du nucléaire. Ce choix me semble réducteur et manichéen. Il impliquerait la négation de toute réaction aux nuisances que peuvent engendrer certaines installations sous prétexte que la classification en énergie renouvelable les qualifierait face au nucléaire. Nous avons pourtant l'exemple de l'usage abusif du terme « biomasse » = énergie renouvelable accolé à la centrale de Gardanne qui démontre le contraire. Un peu spécieux me semble aussi l'argument qui prétendrait que sous le prétexte que les actions contre le nucléaire ITER, Cadarache, EPR, Bure ou Sanofi ou Arkema (pour l'industrie chimique), n'ont pas réussi à les stopper, il faudrait accepter sans discernement toute source de production d'énergie renouvelable sans tenir compte de leurs impacts . Sur la gravité d'une opposition envers des implantations de cette énergie vertueuse. Il est clair et non suspect de changement d'avis que je soutiens le développement des énergies renouvelables à travers un mix des différentes techniques envisagées à ce jour par la technologie.

De ce fait je récusé une position binaire du type, « si on ne peut pas tout accepter, on ne peut pas tout refuser » « et faire des choix cela signifie aussi renoncer à certaines choses » même si je comprends ce type d'argument, il me paraît fortement teinté idéologiquement d'une critique adressée à ceux qui choisissent d'analyser les atouts mais aussi les inconvénients des propositions d'implantation des sites d'EnR.

Choisir c'est aussi douter et par conséquent écouter les arguments pour mais aussi contre les projets. Et celui du choix du site est important, car tous ne sont pas égaux. On l'a vu dans ce département pour Chateauneuf Val St Donat et Bras d'Asse, on le retrouve aujourd'hui à Redortiers/Le Contadour. Les critères doivent être considérés avec discernement pour éviter de juger qu'on voudrait « mettre le département sous cloche car les paysages remarquables sont partout ». Aussi bien pour le PV que pour l'éolien, l'étude d'impact paysager ne devrait pas rendre les mêmes conclusions selon qu'elle s'intéresse à une zone fortement anthropisée et une zone naturelle .

NIMBY (not in my backyard) ou « pas dans mon jardin » est certes un comportement fréquemment observé et depuis déjà plusieurs décennies, toutefois ce serait nier l'engagement des lanceurs d'alerte ou des protecteurs de l'environnement que de s'y référer chaque fois qu'une hostilité à un projet se manifesterait. Les riverains d'un projet qu'ils estiment nuisible ou porteur de nuisances développent à l'évidence une sensibilité particulière mais ce serait insupportable et insultant de ne pas entendre leurs témoignages même s'ils peuvent sembler parfois égoïstes, partiels, sans lien avec l'intérêt général national ou international, encore faudrait-il démontrer que l'intérêt du projet concerné est incontestablement général ou universel . Des exemples foisonnent et on est toujours le Nimby de quelqu'un.

Les zones fortement anthropisées sont très réactives alors pour éviter ces écueils les porteurs de projets s'orientent vers des secteurs peu peuplés. Dès lors c'est le combat du « pot de terre » contre le « pot de fer » qui s'engage et se joue dans l'indifférence de ceux qui sont éloignés du champ de bataille. La communication est dès lors un enjeu fort, la pétition peut dès lors devenir un moyen efficace d'obtenir des soutiens. J'accorde que c'est un ersatz de démocratie mais dans certains cas c'est un moyen de créer un rapport de force qui peut enclencher un débat de fond et conduire à des solutions alternatives pour résoudre les conflits, à défaut d'avoir un outil constitutionnel qui permette l'expression locale des citoyens (type votation suisse ou référendum local).

Je m'engage contre ce projet après avoir entendu le 1er décembre à Banon un argumentaire convaincant et pour les raisons dites plus haut par la conviction qu'un tel site naturel doit être préservé des atteintes irrémédiables que l'implantation d'éoliennes de ce type y causerait.

Pierre Honoré ancien adjoint du maire lors du précédent mandat et ancien vice président de la CCPFML, à l'environnement, au développement durable.

Madame,

C'est en tant qu'artiste vivant à La Rochemelon depuis près de 50 ans et actuel élu à un troisième mandat de premier adjoint, que j'apporte un soutien sans réserves à l'action de votre association.

Pas pour des raisons "touristiques et littéraires" mais parce que je souhaite simplement que soit conservée l'intégrité de cet espace — montagne de Lure-Ventoux — espace naturel et patrimonial exceptionnel qui est un bien précieux pour les gens qui y vivent, y travaillent, et pour tout ceux qui y sont accueillis à longueur d'année.

Bien cordialement.

Camille Virot 1er adjoint à la Rochemelon et artiste

Je soussignée Marie-José NOEL, adjointe au Maire de Simiane-la-Rotonde, demeurant à La Baume, 04150 SIMIANE-LA-ROTONDE m'associe à la défense de l'environnement et à l'action de protestation menée par l'association Amilure04.

Date : Le 4 décembre 2017, à Simiane

Marie-José NOEL

Madame la Présidente ,

Evidemment je suis de votre avis concernant les éoliennes qui vont estropier notre si beau paysage apprécié pour sa beauté nature et brute par de nombreux touristes... Je suis contre ce mode de production pour diverses raisons celle-ci en est une, une autre serait la production aléatoire et dépensière en énergie; En effet pour lancer ou arrêter ces éoliennes une production d'énergie extérieure est nécessaire.... centrales charbon !!!

En ce qui concerne des panneaux photovoltaïques les pollutions touristique et paysagère sont identiques !

Actuellement sans vouloir être trop dans un courant écologique dur nous devons reconnaître que toute source d'énergie renouvelable sauf la géothermie n'emploie pas de matériaux recyclables.

En effet pour les éoliennes après leur démantèlement il reste le socle en béton rarement éliminé quant aux panneaux photovoltaïques à ce jour certains de leurs éléments ne sont pas recyclables !

Maintenant dans le projet concernant notre secteur j'estime qu'il serait dommageable de n'envisager que le profit immédiat et ne pas prendre en compte des données à plus long terme qui dans le temps va s'avérer être un gros problème à régler, pour dans une vingtaine d'années, donc pour ceux qui vont nous succéder, enfants, élus...

En espérant que ces quelques lignes puissent vous aider dans vos démarches, je vous adresse, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures.

NB : Le gouvernement actuel, au pied du mur quant aux énergies renouvelables et à la diminution graduelle du nucléaire, nous adresse des solutions qui ne visent que le court terme ! Dommage car de nombreux problèmes polluants pourraient être résolus autrement. Mais ceci fera l'objet d'un autre débat ...

Richard LE RIGUIER conseiller municipal à Montsalier

Patrimoine de MONTSALIER

Mairie de Montsalier 04150



Montsalier le Haut

Rey M. A. B. J.

le 10 décembre 2017

Amis de la Montagne de Lure

Nous avons appris l'existence de ce projet insensé qui consisterait à implanter 8 éoliennes géantes dans ce merveilleux paysage raconté avec génie par Giono. L'association « Patrimoine de Montsalier » qui a pour but la connaissance, la sauvegarde, la mise en valeur du patrimoine du vieux village sous ses aspects archéologiques, historiques, naturels et culturels ne peut accepter cette défiguration du paysage. Le site du Vieux Montsalier est inscrit à l'inventaire supplémentaire des sites depuis 2009. Les gens qui montent au Vieux Montsalier, sont saisis par la magie du site et le regard qui porte loin pour aller se perdre aux abords de la Montagne de Lure est émerveillé et apaisant. N'allons pas saccager cette beauté qui fait partie de nos « vraies richesses ».

L'association « Patrimoine de Montsalier » vous apporte tout son soutien pour empêcher ce projet inacceptable.

la présidente : Dominique Deschamps

Pour connaître la montagne de Lure et ses richesses (flore, patrimoine bâti, faune, paysages), pour les avoir fait découvrir à de nombreux visiteurs dans le cadre de mon travail ou durant mes loisirs, pour l'avoir parcourue en tous sens, en toutes saisons, avoir été un des auteurs de l'Encyclopédie de Lure (éd. Alpes de Lumière), pour avoir rédigé et été le rapporteur auprès de la DRAC du dossier d'inscription à l'inventaire des monuments historiques du Jas des Terres du Roux, un des représentants de cette architecture exceptionnelle de pierre sèche dont Lure est un véritable conservatoire, pour avoir participé à la restauration de certains de ces bâtiments qui font la fierté de notre patrimoine, je suis totalement opposée à l'implantation sur la montagne de Lure d'éoliennes qui en défigureraient le paysage non seulement par leur présence, leur impact visuel, les nuisances lumineuses mais par la création des infrastructures lourdes qui vont avec (routes entre autres).

Dans un département où on mise depuis longtemps sur un tourisme culturel et un tourisme vert, respectueux des territoires et de leurs habitants, où on a inventé les bistrot de pays, les guides de pays, où a été impulsée l'idée de la création de parcs naturels régionaux (Journées nationales de Lurs en 1966), où nombre d'associations se battent pour leur patrimoine, il serait absurde de massacrer ce qui fait la richesse de ce pays. Et ce projet d'éoliennes est une offense à la mémoire de l'oeuvre de Giono qui amène chaque année dans notre région des amateurs du monde entier.

Le développement d'un parc d'éoliennes n'est pas une mauvaise chose en soi, mais il existe des lieux moins sensibles, plus facilement accessibles, n'impliquant pas la création de toute pièce d'infrastructures lourdes, où les implanter.

Fait à Dauphin, le 8 janvier 2018

Danielle Musset

Ethnologue, ancienne directrice du Musée de Salagon

Bien sûr que je soutiens votre initiative et que je suis heureux et honoré de compter parmi les membres de votre association. Vous pouvez vous réclamer de moi dans toutes vos actions pour cette belle cause.

Bravo pour votre ténacité.

Jean Christophe RUFIN

écrivain

LES HABITANTS DU LIEU-DIT DAUBAN
Commune de Banon

J. Charroux
Pharmacienne retraitée
Conseillère municipale
Les plus hautes granges de Dauban
04150 BANON
Port : 06 07 32 34 09

Le 11 décembre 2017

Objet :soutien l'association des Amis de la Montagne de Lure

habitante de Banon depuis bientôt 15 ans, et sous le charme de ce coin de Provence ,j'ai été déconcertée par la nouvelle d'une possibilité d'implantation d'éoliennes sur le site de redortiers – montagne de Lure .

Vous mettez l'accent sur l'impact très négatif au point de vue touristique sur une région dont une majorité de ses habitants vivent directement ou indirectement de cette activité Ce serait une catastrophe et appauvrirait la région .

Le pays de Giono et la montagne de Lure sont des lieux mythiques ,il en reste peu en France .s'il vous plait préservons les et ne laissons pas des industriels détruire notre patrimoine

L'énergie solaire progresse a grand pas et permettra dans un temps très proches de permettre des habitations autonomes en énergie .

En conséquence, je soutiens l'association des Amis de la Montagne de Lure dans sa démarche de préservation de ce patrimoine

J.Charroux



République française
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE SAUMANE

Séance du jeudi 19 octobre 2017

Date de la convocation: 12/10/2017

Membres en exercice : 9

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Fabrice PAUL,

Présents : 8

Secrétaire de séance : Gilles SAINT-DIDIER

Votants : 9

Présents : Aimé REYNAUD, Christian BOYER, Hélène CURNIER, Gilles SAINT-DIDIER, Fabrice PAUL, Jean-Luc VINATIER, Laurent MENDEZ, Roselyne JOUFFRET

Représentés: Christophe BOREL

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilles SAINT-DIDIER

Objet: ADHESION A L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE - DE_2017_057

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les statuts de l'association "Les Amis de la Montagne de Lure" dont l'objet est de préserver l'environnement, de protéger et de promouvoir le territoire de la Montagne de Lure. A cet effet cette association mènera toutes les actions utiles : conférences, publications, concertations avec les autorités publiques, coopération avec les associations de défense de l'environnement et si nécessaire, actions judiciaires notamment à l'encontre des projets d'occupation ou d'aménagement du sol qui portent atteinte au Massif de la Montagne de Lure.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la consultation effectuée par l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Banon, la population s'était prononcée en grande majorité "contre" l'implantation de projets éoliens sur le territoire. Un projet éolien d'envergure est actuellement en vigueur sur la Commune de Redortiers et le village de Saumane sera directement impacté. De nombreux intérêts privés sont en jeu. Pour respecter la volonté des citoyens, il est aujourd'hui important que la Commune puisse adhérer à cette association afin que nous puissions nous fédérer pour attenter toutes les actions nécessaires "contre" ce projet et d'autres qui détruiraient le massif dont nous dépendons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 8 voix pour et 1 abstention

VALIDE l'adhésion de la Commune à l'association "Les amis de la Montagne de Lure"

VALIDE le montant de l'adhésion annuelle à 50 €

DIT que ce montant sera versée à l'association par mandat administratif

MANDATE Monsieur Fabrice PAUL pour représenter la Commune lors des réunions et conseils d'administration de cette association.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette décision

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire, Fabrice PAUL



République française
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE REVEST DES BROUSSES

Séance du jeudi 14 décembre 2017

Date de la convocation: 05/12/2017

Membres en exercice :
10

L'an deux mille dix-sept et le quatorze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Brigitte REYNAUD,

Présents : 6

Présents : Brigitte REYNAUD, Uriel GIBERT, Muriel PEZOT,
Jean-Claude ARNOUX, Laurent BOSSUT, Michel GASQUET

Votants : 7

Représentés : Corinne GENINA

Secrétaire de séance:

Excusés : Patrick ROLLAND, Cécile ANTOINE, Maroussia DUCHAMP

Absents :

Muriel PEZOT

Objet: ADHESION A L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE - DE_2017_049

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'association "Les Amis de la Montagne de Lure" domiciliée à Redortiers dont l'objet est de préserver l'environnement, au sens le plus large du terme, du territoire de la Montagne de Lure, de toutes les dégradations dont il peut être menacé. Cette association se donne pour but de protéger et promouvoir ce lieu "emblématique" de la Haute Provence, ses paysages, sa faune, sa flore, son patrimoine architectural, culturel et historique qui font partie du "patrimoine commun" (conformément à la convention européenne du paysage).

Elle entend à cet effet mener toutes les actions utiles : conférences, publications, concertation avec les autorités publiques, coopération avec les associations de défense de l'environnement et si nécessaire, actions judiciaires notamment à l'encontre des projets d'occupation ou d'aménagement du sol (constructions et autres) qui portent atteinte au Massif de la Montagne de Lure.

C'est le cas notamment de l'implantation de 8 éoliennes industrielles de plus de 150 mètres de haut sur la Commune de Redortiers.

Elle propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association. Le coût de l'adhésion pour une collectivité étant de 50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

FACE à l'ineptie écologique que représente l'implantation de 8 éoliennes industrielles de 150 mètres de haut sur le territoire de Redortiers.

CONSIDERANT qu'il est de sa responsabilité de protéger la faune, la flore et les paysages locaux qui font la qualité de vie du territoire.

CONSIDERANT le taux d'ensollement du territoire qui implique que l'on doive privilégier l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments existants sans mettre en péril les terres agricoles.

CONSIDERANT que les vents soufflant trop violemment sur notre territoire ne sont pas du tout propices à l'installations de ces grandes éoliennes.

SE PRONONCE CONTRE l'implantation d'éoliennes industrielles sur tout le territoire de la Montagne de Lure.

DECIDE d'adhérer à l'association "Les Amis de la Montagne de Lure" sise à Redortiers 04150.

VALIDE l'adhésion à cette association d'un montant de 50€ qui sera versée par mandat administratif sur le compte de l'association.

DESIGNE Madame Brigitte REYNAUD pour représenter le Conseil Municipal au sein de cette association.

AUTORISE Madame Brigitte REYNAUD à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Sous préfecture de FORCALQUIER
Date de réception de l'AR: 15/12/2017
004-210401626-20171214-DE_2017_049-DE

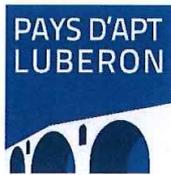
Fait, les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme





le Maire, Brigitte REYNAUD

Motion relative à l'impact des éoliennes sur l'activité du LSBB par le Conseil Communautaire des Pays d'Apt Luberon



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit le quinze février à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au Centre Hospitalier d'Apt, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2018-11

OBJET : MOTION RELATIVE A L'IMPACT DES EOLIENNES SUR L'ACTIVITE DU LSBB

MEMBRES EN EXERCICE : 50 - QUORUM : 26 - PRESENTS : 34 - PROCURATIONS : 5 - VOTANTS : 39

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Marcia ESPINOSA, M. Patrick ESPITALIER, Mme Isabelle TAILLIER, M. Frédéric SACCO, Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Jean-Louis DE LONGEAUX, Mme Gaëlle LETTERON, M. Henri GIORGETTI, Mme Marie-Christine KADLER
BONNIEUX : Mme Martine RAVOIRE
BUOUX : M. Philippe ROUX
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)
CASTELLET : M. Edmond GINTOLI
CERESTE : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Maxime BEY, Mme Laurence LE ROY
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI
GOULT : M. Didier PERELLO
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT
SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN
ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL
ST PANTALÉON : M. Luc MILLE
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Philippe LEBAS, Mme Gisèle MAGNE, Mme Patricia BAILLARD
VIENS : Mme Mireille DUMESTE
VILLARS : M. Guy SALLIER

Absents excusés :

APT : Mme Isabelle VICO, M. André LECOURT, M. Cédric MAROS, M. Laurent DUCAU, M. Christophe CARMINATI
AURIBEAU : M. Frédéric NERVI
GARGAS : M. Bruno VIGNE-ULMIER, Mme Corinne PAÏOCCHI
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT
LIOUX : M. Francis FARGE
MURS : M. Xavier ARENA

Procurations de :

APT : M. Jean AILLAUD donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence GREGOIRE donne pouvoir à M. Frédéric SACCO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Gilles RIPERT
MÉNARBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Didier PERELLO
ROUSSILLON : M. André BONHOMME donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY

CC-2018-11

1/2

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20180215-2018-11-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

Vu, les compétences Développement économique et Protection et mise en valeur de l'environnement, exercées par la communauté de communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, le Schéma régional Climat Air Energie de Provence Alpes-Côte d'Azur arrêté par le préfet de région le 17 juillet 2013 et notamment le Schéma Régional Eolien qui lui est annexé et qui définit les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne,

Considérant, l'activité du Laboratoire Souterrain à Bas Bruit de Rustrel (LSBB) nécessitant des qualités environnementales à bas bruit,

Le LSBB développe notamment des programmes de recherche au potentiel unique au monde lié à son implantation, sous le plateau d'Albion, présentant un bruit électromagnétique, sismique et microbarométrique exceptionnellement faible.

Considérant, l'avant-projet éolien du Crapon dans le département des Alpes de Haute-Provence, sur la commune de Redortiers, porté par l'entreprise RES, intégrant l'implantation de 8 éoliennes d'une puissance totale de 28MW et d'une hauteur de 150 mètres en bout de pôle,

Considérant que le LSBB préconise de définir :

- une zone d'exclusion totale de l'éolien d'un rayon de 20 km autour du LSBB et
- une zone de concertation entre 20 et 30 km autour du LSBB pour éviter le déploiement d'un mur diffus d'éoliennes géantes ou des zones très concentrées de perturbations en bordure de la zone d'exclusion totale
- une zone sans contrainte vis-à-vis du LSBB au-delà de 30 km.

Le Président propose à l'assemblée de voter une motion pour préserver le laboratoire des nuisances potentiellement associées à l'implantation d'éoliennes.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Par 37 voix pour et 2 abstentions,

Affirme son opposition aux projets d'éoliennes industrielles portant une atteinte à l'activité du Laboratoire Souterrain à Bas Bruit de Rustrel,

Invite le LSBB à poursuivre les discussions avec les services de l'Etat afin de leur permettre le lancement d'une procédure de définition d'un périmètre de protection,

Sollicite auprès des services de l'Etat la mise en œuvre de mesures de protection rigoureuses permettant de limiter l'impact dans le cadre spécifique du LSBB.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Commentaires sur la Pétition change.org

 **Jutta Reichardt**
il y a 2 sem.

Les éoliennes industrielles nous rendent malade avec le bruit continu, bruit de structure et infrasons et par l'agitation optique, les ombres par l'impulsion de stroboscopique et le clignotement continu, ils tuent et expulsent notre avifaune et les touristes* ils détruisent la nature et le paysage, dévalorisent nos biens immobiliers et notre sécurité de la vieillesse et notre solvabilité, alourdir l'économie nationale, et rendre les riches encore plus riches aux dépens des pauvres.

La folie supplémentaire: ils ne nous fournissent de l'électricité quand le vent souffle, et quand il souffle trop fort, ils sont éteints. Sans parc de centrale électrique conventionnel, la lumière reste éteinte, aussi le poêle et l'ordinateur. En plus ils rendent l'électricité beaucoup trop chère. Pas d'énergie éolienne - pas ici ni ailleurs!

*Nous vivons depuis 1995 dans l'enfer de l'infrason dans le nord de l'Allemagne et depuis notre jeunesse nous visitons la France, en particulier la PACA. Une fois que la destruction par les éoliennes industrielles atteindra nos régions préférées, nous ne viendrons plus - avec beaucoup de chagrin...

Beaucoup de force et de succès vous souhaite
Jutta www.windwahn.com

♡ 0 

 Écrivez une réponse Répondre

 **Ornella TACHE**
il y a 2 sem.

Notre région est en perte d'identité et l'on massacre nos paysages pour quoi pour qui ?? Quelques communes friandes de fiscalité et des propriétaires fonciers qui ne voient que leur intérêt et une retraite dorée

♡ 0 

 Écrivez une réponse Répondre

 **Peter Geisinger**
il y a 2 sem.

Cette nouvelle religion de monde détruit le paysage, la nature, les oiseaux et les chauve-souris sans arriver à réduire un seul gramme de CO2. Elle remplit seulement les sacs des producteurs, des... [Plus d'informations](#)

♡ 1 



liliane vaillant

il y a 2 sem.

Détruire la faune, la flore, la beauté d'un tel paysage, la vie de tous pour le seul profit de quelques uns, quelle hérésie!

♡ 0



Écrivez une réponse

Répondre



Roland COSTA

il y a 2 sem.

La Gabegie de 2050 se prépare maintenant. L'éolien est un non-sens, seuls les aveugles et les sourds sont persuadés du contraire.

♡ 0



Écrivez une réponse

Répondre



michel CHERON

il y a 2 sem.

outre la destruction de nos paysages elles ne font qu'augmenter les gaz à effet de serre par la nécessité de faire fonctionner les centrales thermiques quand elles ne tournent pas

♡ 0



Écrivez une réponse

Répondre



Thomas Frey

il y a 2 sem.

Diese wunderschöne provencalische Landschaft darf nicht für Industriezwecke zerstört werden.

♡ 0



Écrivez une réponse

Répondre



marie-pierre VILLEMONT

il y a 2 sem.

Les éoliennes ne fonctionnent qu'à 20% de leurs capacités! Assez de ces machines qui transforment nos paysages en usines à ciel ouvert, sèment la discorde dans nos petits villages. C'est un poison à tous niveaux.



Clotilde DUVOUX

il y a 2 sem.

Non au massacre des paysages français qui sont une des grandes richesses de la France. Ils sont le cadre de vie et la fierté de ses habitants, ils participent au rayonnement et à l'attractivité de la France.

La diversité des paysages français crée la diversité de leurs réserves écologiques.

Concentrons les éoliennes industrielles sur des zones industrielles déjà existantes.

Ne laissons pas ces machines titanesques se disséminer dans nos campagnes, sur nos territoires naturels (au mépris des parcs naturels nationaux et régionaux), détruire nos rivages (en contradiction avec la loi Littoral), saccager les abords de nos châteaux, églises, patrimoine rural (en contradiction avec la loi de protection des Monuments Historiques), défigurer nos montagnes que nous cherchons si soigneusement à protéger par ailleurs.

L'industrie éolienne n'a pas un bilan écologique positif. Elle est déjà dépassée et profite à des investisseurs privés sur le dos des contribuables.

Préférons des énergies vraiment vertes et finançons la recherche...

Arrêtons de programmer la défiguration de notre somptueux pays.

♥ 0



Écrivez une réponse

Répondre



Eric CHARRAY

il y a 2 sem.

Question complexe que celle de l'énergie mais pesant le pour et le contre avec les éléments dont je dispose, je fait le choix de m'opposer aux éoliennes dans ces conditions et sur ce lieu de nature.

♥ 0



Écrivez une réponse

Répondre



Alain QUATRESOUS

il y a 2 sem.

Il suffit de rechercher les résultats d'EDF aux USA, dans ce domaine éolien, et "d'apprécier" les dizaines de milliers de ces saloperies, à l'abandon pour longtemps !! Pauvre planète.

♥ 0





roger BARRIERE

il y a 3 sem.

pas touche à la montagne de Lure ; déjà les panneaux solaires sur le plateau des Mees ; ne dénaturez pas le paysage pour une histoire de "fric"

♥ 0



Écrivez une réponse

Répondre



Jean TRAGGIAI

il y a 3 sem.

Par solidarité avec les amoureux de la montagne de Lure.

♥ 0



Écrivez une réponse

Répondre



NICOLE FAYMAN

il y a 3 sem.

J',habite tout près de la, c'est un vrai paradis , merci de le conserver sans le dénaturer !

♥ 0



Écrivez une réponse

Répondre



Raphael ENDERLÉ CHAZALVIEL

il y a 3 sem.

Tous mes encouragements pour votre noble combat pour préserver la nature de notre Haute-Provence, source de tant d'appétits par les temps qui courent. Arrêtons de bousiller ces paysages qui font la valeur de notre pays !

♥ 0



Écrivez une réponse

Répondre



Marie Paule ALLARD-DUPEL

il y a 3 sem.

Il faut savoir respecter la beauté de ce que Dame Nature, dans sa grande générosité a bien voulu nous donner!

--



Richard FAY

il y a 1 sem.

COMMENTAIRES

parce que le schéma éolien pour le 04 (2006) identifie une sensibilité majeure pour ce site, et préconise "une implantation d'éoliennes interdite ou fortement déconseillée"

♡ 0



Écrivez une réponse

Répondre



Daniel TAMI

il y a 2 sem.

COMMENTAIRES

Non aux éoliennes sur la montagne de Lure

♡ 0



Écrivez une réponse

Répondre



Jardin DES CINQ SENS

il y a 2 sem.

COMMENTAIRES

Parce que c'est le bon sens et non pas le bon vent.

J.J.Santiveri

♡ 0



Écrivez une réponse

Répondre



Claude CALVEZ

il y a 1 sem.

COMMENTAIRES

Il y en a marre de toutes ces éoliennes!! Ils s'en foutent si il y a des zones protégées, des zones Natura 2000 ou un Parc Naturel Marin

♡ 0



III - REVUE DE PRESSE

Département

REDORTIERS - LE CONTADOUR : Éoliennes en pays de Giono... une aubaine écologique ou une industrialisation du paysage ?

C'est une première dans le 04. Après des négociations auprès de trois propriétaires privés et de la municipalité de Redortiers, l'industriel Eole RES, un leader mondial spécialiste du solaire et de l'éolien, a présenté son projet le 9 juin dernier à Redortiers.

Une véritable première, puisque, paradoxalement, notre département n'accueille en 2017, aucune éolienne. Julien Clément, ingénieur chargé des nouveaux projets, photomontages et argumentaires à l'appui, s'est employé à convaincre des bienfaits écologiques et des retombées économiques d'une telle réalisation. Les huit éoliennes, 150 m du socle au bout de pale, seraient ainsi réparties : deux implantées sur un terrain communal et six sur le domaine privé. Elles devraient produire une énergie propre, tributaire de la constance des vents. Distantes de 600 m les unes des autres, leur disposition serait optimale. La production estimée serait de 72 Gwh, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 31 000 personnes.

Julien Clément a lui-même convenu qu'il s'agit d'un projet maximaliste. Le schéma régional éolien SRE a défini la zone retenue comme particulièrement favorable : « Ressource en vent intéressante et raccordement à Limans par voie souterraine possible ». Cet équipement n'entraverait ni la chasse ni le pastoralisme et ne devrait pas plus perturber la faune. L'emprise au sol serait faible, au total 2 500 m², même si l'on doit aménager une voirie d'envergure (10 m de large dans les tournants) à la mesure

du transport des pales géantes (55 m de long).

Un mât a été installé, non pas anémométrique, mais destiné à détecter la présence de chauve-souris ! On s'émerveille devant ce souci de prendre, à ce stade, soin de la faune car, nous assure-t-on, un risque de collision avec les rapaces provoquerait l'arrêt immédiat des futures éoliennes. C'est ce qui s'appelle mettre les chauve-souris avant la charrue ! Une étude ornithologique est promise, visant les aires de nichage et nourrissage des rapaces. Le site se trouve hors zone Natura 2000 mais semble-t-il dans une réserve protégée « biosphère ».

Nuisances, intégration paysagère

Les riverains ne s'exposeraient qu'au « bruit d'une chambre à coucher » soit 30 décibels à 500 m. La première campagne à proximité serait à plus de 750 m. L'impact visuel, assure-t-on, photomontages à l'appui, serait négligeable, voire invisible, si ce n'est de la campagne du Trait après avoir franchi Le Contadour. Par l'effet de rebord du plateau, les villages de La Rochegeiron et de Saumane dont les maires étaient présents, les ignoreraient. Peu visibles de Simiane, et pas du tout de Banon, ajoute-t-on... mais de la Montagne de Lure et d'autres villages perchés ? Les éoliennes subiraient une grande révision au bout de 10 ans de mise en service, avec une durée de vie prévisible de l'ordre de 15 ans, le démontage serait garanti par une caution bancaire, a priori sans risque

financier pour la commune.

Retombées financières mais questions en suspens...

La contrepartie promise en dit long sur la rentabilité de l'opération : 60 000 euros annuels pour le département, 5 000 euros annuels de taxes et un loyer de 50 000 euros annuels pour la commune, 150 000 euros pour l'intercommunalité, 35 000 euros environ de loyer annuel pour chacun des trois propriétaires privés. EDF s'oblige en effet, à un rachat du Mwh au tarif fixé par l'État. En définitive, les abonnés et les contribuables financent cette manne par la taxe Contribution au Service Public d'Électricité (CSPE) « *lisibles sur nos factures d'électricité.* » Cependant des questions demeurent. La loi Montagne s'appliquera-t-elle ? Le laboratoire à Bas Bruit de Rustel donnera-t-il son accord ? Deux pistes aériennes proches, dites de montagne, relèvent de La Direction Générale de l'Aviation Civile, est-ce un obstacle ? L'Armée a donné son accord en mars 2017, ce qu'elle refusait il y a peu. Ce projet ne devrait-il pas prendre en compte l'étude zone de développement éolien, initiée par l'ancienne intercommunalité en 2014, qui s'est soldée par un échec, rencontrant le mécontentement des populations. Toutes choses rappelées de vive voix par Brigitte Reynaud, conseillère départementale, en charge aujourd'hui de la transition énergétique. Pour elle, l'éolien, ce n'est pas acceptable ici...

Des paysages sensibles

Les directives paysagères du 04 ont-elles été prises en compte ? Peut-on ignorer que le tourisme est l'axe majeur de l'économie de notre pays de Banon et des Alpes-de-Haute-Provence ? Abaisser la hauteur des éoliennes à 130 m bout de pale réduirait la production à 50 Gwh soit pour 21 000 habitants, ne serait-ce pas plus conforme à la sauvegarde de paysages uniques ? Voir une dimension moindre... Les éoliennes dans la vallée du Rhône plafonnent à 120 m ! Jean-Claude Pellissier, maire de La Rochegeiron, évoque pour sa part la montée d'un « tourisme éolien » important. Le Crapon deviendrait-il un but d'excursion ? Arnold Achard, Redortierain, membre des Centrales villageoises, réclame un référendum, solution démocratique qui pourrait en effet précéder l'enquête publique. L'industriel RES s'engage à rencontrer les élus communautaires, les instances de la Chambre de Commerce et notamment sa représentation des métiers et des industries de l'hôtellerie. Qu'en pensent les « hébergeurs », gîtes, chambre d'hôtes, campings ?

Turbulence ou zéphir consensuel ?

Ce projet, certes, n'est pas définitif et il est bien difficile d'interpréter le silence du public présent. Ne doit-on pas se rappeler que l'équivalent d'énergie photovoltaïque occuperait 100 hectares. On connaît l'objection, le solaire ne produit pas la nuit, mais aujourd'hui les solutions de stockage industriels ne seraient-elles pas une réponse et de ce



Déjà en place, un mât détecte la présence de chiroptères.

point de vue, RES est le deuxième opérateur mondial de stockage industriel.

En savoir plus : <http://www.res-group.com/fr/technologies/stockage-e-d-energie/>

Le stockage est une des solutions qui permet de gérer la discontinuité des énergies renouvelables y compris les éoliennes, intermittentes, elles aussi. En PACA, pays du soleil, il semble évident que le stockage est une solution à envisager... Le projet du Crapon peut prendre quatre à cinq ans avant d'aboutir... D'ici là, le coût de fabrication des panneaux photovoltaïques aura encore chuté ! RES est également leader du solaire (il réalise une centrale à Lagarde d'Apt actuellement). Ne serait-ce pas une solution alternative à soumettre aux habitants concernés ? Incontestablement, éoliennes ou photovoltaïque sont des aujourd'hui des solutions d'avenir indispensables ! Reste à trouver une solution adaptée à l'intégrité du pays de Banon

Michel JUBIN

**BOULANGERIES À MANOSQUE :
LE TROP-PLEIN ? POUR QUI LES MIETTES ?
POUR QUI LA SURVIE ? Lire p. 8**

N°39 Du 29 septembre au 5 octobre 2017 - 79e année 1,20 euros
Haute-Provence INFO
Hédomadaire habitué à publier les annonces légales et judiciaires Retrouvez-nous sur hautprovenceinfo.com

**LE VENT DE LA COLÈRE
SOUFFLE SUR LE CONTADOUR**

**ORAISON
LA FÊTE DE L'AMANDE
EN APPROCHE Lire p. 4**

**SISTERON
LA 34^e
FOIRE-EXPO
S'ANNONCE
Lire p. 23**

Des éoliennes de 150 mètres de haut pourraient être installées, au grand dam d'une partie de la population. Lire page 3

AGRO-SERVICE
La ruralité passionnément
Ouvert du lundi au samedi :
8h30 à 12h30 et de 14h à 18h
Quartier de la Cité - Eco Parc
04220 CORBIÈRES

**NOUVEAU MAGASIN
à CORBIÈRES**

**NOMBREUSES ANIMATIONS
AUJOURD'HUI ET DEMAIN !**

Agriculture, Arboriculture,
Viticulture, Oïciculture, Clôture, Elevage, Ateliers,
Motoculture, Remorques, Vêtements-chaussants...

LE CONTADOUR, pays de Giono, semble gravement menacé HUIT ÉOLIENNES INDUSTRIELLES DE 150 M de haut, quelle alternative ?

Après une première réunion publique tenue en juin, dont votre hebdo avait rendu compte, la multinationale RES, conjointement avec la municipalité de Redortiers - Le Contadour, invitait à une réunion tenue le vendredi 22 septembre à 14h. Quelques-uns s'étonnaient que cette date tardive puisse exclure les résidents secondaires, contribuables à part entière, le choix de l'horaire éliminant également les actifs.

Trois propriétaires privés adhèrent déjà au projet compte tenu de « l'indemnisation » proposée. D'autres Redortériens, soucieux de l'urgence de l'arrivée des énergies renouvelables, considèrent que c'est « joué » quelle que soit leur préférence et que leur avis ne sera pas pris en compte.

Certains élus ne voient plus d'ailleurs l'intérêt de participer aux réunions d'information, se considérant suffisamment informés après la tenue d'une réunion extraordinaire du conseil municipal où RES leur a présenté le projet.

Ainsi tout se passe comme s'il n'existait aucune alternative réaliste en Provence, région bénie des Dieux avec 300 jours de soleil par an : une réponse

Paysage « non compatible » en 2016 avec les éoliennes...

Le Luberon et la montagne de Lure sont des paysages emblématiques du département (on parle de paysage emblématique pour des sites reconnus au niveau national).

Ainsi, une étude paysagère conduite par la DRE de l'Environnement PACA en 2006, répertorie Redortiers - Le Contadour et le classe paysage « emblématique » non compatible avec le développement éolien ! Pourquoi serait-il devenu « compatible » aujourd'hui ?



Le point de vue de l'ancien moulin avec des éoliennes intégrées au paysage.

photovoltaïque protégerait nos paysages « sensibles ». L'enjeu est bien là... Protection d'un territoire réputé comme un site national emblématique et exceptionnel.

Huit éoliennes industrielles au Contadour... et demain ? Combien seront-elles disséminées sur les lignes de crêtes ? De Lure au Ventoux...

Le bataillon de 8 éoliennes pourrait préparer le terrain à l'arrivée de « fermes » éoliennes qui « envahiraient » les Alpes-de-Haute-Provence et à n'en pas douter les Hautes-Alpes. Il suffit de suivre l'implantation de nombreux parcs éoliens qui se multiplient, comme dans le Haut-Languedoc (300 éoliennes).

Un projet de RES est déjà très avancé à Peipin, avec 5 éoliennes de 150 m. Face aux baisses de dotations combattues par l'Association des Maires de France et son président, le sénateur François Baroin, d'aucuns ne peuvent comprendre que les communes, dans leur souci méritoire de préserver leur

équilibre financier, mettent en jeu les paysages contre une rémunération à court terme.

Le Hameau du Contadour et ses bergeries classées, c'est tout à la fois un paysage unique inscrit à l'inventaire des monuments historiques, mais aussi un patrimoine littéraire.

Une solution alternative ?

Le photovoltaïque peut s'inscrire dans une plus grande discrétion visuelle à travers de petits parcs solaires et produire tout autant d'énergie et de « retombées » financières pour les communes. Il faudrait 100 hectares de photovoltaïque, nous dit RES, pour produire autant que ce projet éolien. Selon les premiers calculs d'un ingénieur indépendant, ces 100 ha produiraient même environ le double du projet présenté !

Mais, réplique le commercial de RES, la Chambre d'Agriculture s'opposerait à tout projet solaire. Personne n'évoque une installation d'un seul tenant. D'autres communes pourraient être concernées.

Il existe des parcs solaires « raisonnables » (10 hectares) comme celui de Chateaufort Val Saint Donat qui a su résister avec succès à la création d'un parc éolien.

35 000 euros annuels seraient alloués pendant quinze ans pour la privation de jouissance de 2 500 m²

Une offre très largement supérieure aux loyers habituellement consentis par les industriels. Pour quelle raison ? Est-ce le prix à payer pour dénaturer à jamais le paysage emblématique du Contadour ?

Il ne s'agit nullement de mettre en cause la liberté de négocier, mais comparé à un contrat d'herbage ou à une exploitation forestière, qu'est-ce qui justifie l'attribution d'une telle rente dans le cadre d'un bail emphytéotique de 40 ans ? Qu'achète-t-on au juste ? De quel effet d'aubaine s'agit-il ? Une atteinte au tourisme en Haute-Provence ?

Ces éoliennes de 150 m haut de pale, ont toute leur place dans un site industriel. Pour mémoire, elles correspondent à la hauteur du 2^e étage de la Tour Eiffel (149,23 m) !

« Riverains » proches ou lointains ayant vu sur les crêtes du Contadour ou de Lure, auront leur mot à dire, ainsi que

les grandes institutions culturelles, environnementales et naturellement la CCIT.

Une décision aussi lourde de conséquences sur le paysage « bien commun », ressort essentiel du tourisme, ne saurait reposer sur des arguments technico-commerciaux unilatéraux, sans que soit pris en compte une alternative cohérente confiée à des experts indépendants désireux de faire entendre un autre son de cloche... RES (19 000 salariés) qui installe aussi du photovoltaïque n'est pas le seul industriel capable d'offrir une contre-proposition.

Ce « dossier » n'engage pas que Le Contadour, cher à Giono, il pèse sur « nos » horizons, sur nos yeux, l'heure est à la réflexion et à la prudence...

Michel JUBIN
avec Jean-Luc ICARD

L'atteinte aux paysages, l'affaire de tous...

L'article L 110-1 du Code de l'Environnement rappelle « que les espaces, ressources et lieux naturels terrestres et marins, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air font partie du patrimoine de la nation ».

2017, Redortiers-Le Contadour, classé zone à risque de feu très sévère par arrêtés préfectoraux...

Après les incendies qui ont ravagé la Provence, comment peut-on imaginer mettre en péril les populations ? RES affirme que les incendies d'éoliennes sont exceptionnels. La nacelle est à 90 m. Nous sommes dans une zone forestière intense de résineux. La parole est au SDIS du 04.

6 juin 2017, une éolienne en feu à Allones (Source L'Echo Républicain http://www.lechorepublicain.fr/beauvilliers/faits-divers/2017/06/06/une-eolienne-detruite-par-le-feu-pres-de-voves_12432541.html#f)
24 août 2015, une éolienne prend feu à Santigny (http://www.lechorepublicain.fr/santigny/faits-divers/2015/08/24/un-moteur-d-eolienne-prend-feu-asantigny_11558405.html)

Halte aux HUIT ÉOLIENNES de 150 m de haut au CONTADOUR !

Malgré une météo défavorable, l'association des Amis de la Montagne de Lure AMILURE réussissait son entrée dans le débat ce vendredi 1^{er} décembre, en réunissant notamment plus de 130 personnes à Banon. Toutes les chaises étant occupées, le gros du public demeurait debout, attentif, studieux. L'AMILURE a trouvé à Vachères, La Rochegiron, Redortiers, Banon des compétences. Un ingénieur courant fort, professeur aux Arts et Métiers, un avocat au barreau de Marseille, un ex-chargé du développement économique CCI des Bouches-du-Rhône, un ornithologue, ancien du parc national du Luberon. Le discours d'ouverture d'Hélène Merle,

Thierry Souêtre, vice-président de la CCI et président de l'Union des Métiers et des industries de l'hôtellerie du 04, retenu, avait tenu à ce que soit communiqué sa position de refus, anticipant les retombées négatives sur les métiers qu'il représente.

présidente, contadourienne, infirmière, propriétaire du gîte Le Trait, donnait le ton, en présentant le projet dit du Crajon et non du Contadour, comme s'il fallait dissimuler l'enjeu patrimonial.

On ne va pas à Carcassonne pour voir les éoliennes, mais malgré les éoliennes !

L'un aborde le code de l'environnement, l'autre le PIB du tourisme, Te employeur du département (*). L'effet « répulsif » de l'éolien industriel « impacterait » négativement l'activité des hébergeurs, l'artisanat, le commerce. La rétribution fiscale, incroyablement généreuse promise ne pèserait pas lourd face au bilan négatif à anticiper. L'autre la taxe CSPE, l'abonné à EDF finançant l'immense profit des industriels. Le 04 dispose de plus de 300 jours de soleil annuels, contrairement aux pays nordiques massivement équipés de



Les responsables de l'association.

solaires ! Pourquoi certains élus ignorent-ils cette alternative ? Alors que ceux de Chateaufort-Val-Saint-Donat, Gréoux, Cruis, Simiane, Revest-du-Bion s'y préparent ou réalisent. La longue énumération des oiseaux et chiroptères protégés révèle la richesse de la faune de la montagne de Lure. Oser affirmer que des éoliennes lancées à 300 km/h s'arrêteraient pour sécuriser le passage de nos rapaces, laisse incrédule ! Un « dernier » feu a ravagé 20 Ha, le 30 novembre dans l'est du 04. L'image projetée

d'une éolienne en feu rappelle le risque couru en zone de feu très sévère, en plein massif de résineux ! Le public a abordé l'autocommunication locale, l'isolation thermique, le financement coopératif, l'arrivée des tuiles canal photovoltaïques, le stockage électrique, les sodas de 1 500 tonnes de béton et les blockhaus de Normandie, etc.

Montagne Sainte-Victoire, montagne de Lure, pays de Giono, même refus !

Un participant évoque les 22 éoliennes de 125 m qui menacent le pays de Cézanne... Le conseil du territoire du Pays d'Aix a adopté le 29 novembre une motion de refus à la quasi-unanimité moins 3 abstentions, de quoi faire réfléchir nos élus... L'AMILURE a gagné son pari de crédibilité et emporté 30 adhésions nouvelles. Forte de ses 150 adhérents, d'une pétition réunissant 3 260 signatures, elle poursuivra son action de préservation de la montagne de Lure.

Michel JUBIN
(* <http://www.digne.cci.fr/le-tourisme-dans-les-alpes-de-853.html>)

Article L 110-1 du Code de l'environnement

Les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation.

LES AMIS DE LA MONTAGNE DE LURE refusent l'installation des éoliennes

Les Amis de la Montagne de Lure refusent l'installation de 8 éoliennes de 150 m de Haut au Contadour ! au Pays de Giono !

Cette toute jeune association fondée le 23 octobre 2017, placée sous la présidence d'Hélène Merle compte déjà près d'une centaine d'adhérents et la pétition à peine lancée comptabilise 800 signatures. Elle est vent debout contre ce projet et s'exprime ainsi: Les citoyens n'auraient rien à gagner dans ce projet. Au nom de la transition écologique, l'association ne veut pas que d'autres décident à la place des citoyens et que l'on sacrifie leur territoire.

Pourquoi vouloir mettre en œuvre un projet industriel d'éoliennes réalisé par des sociétés privées sur notre territoire, menace qui pèse sur toute la Montagne de Lure ? Visant dans un premier temps Le Contadour et Peipin... Ce projet de Grand Éolien engagé sous la pression d'un industriel aurait un impact désas-

LE CONTADOUR
8 ÉOLIENNES DE 150 m DE HAUT !!!

Des intérêts industriels et spéculatifs menacent
La Montagne de Lure.
Comment sauvegarder l'environnement,
les paysages et le patrimoine commun de Haute-Provence ?

Venez en débattre
vendredi 1er décembre 2017
à 18h00
au complexe intercommunal de **BANON**

treux sur nos paysages, sur le Patrimoine, la biodiversité et les activités socio-économiques comme le tourisme et l'astronomie. Il viserait uniquement à satisfaire les intérêts de grands groupes privés dont le seul but est le profit et la satisfaction financière

de leurs actionnaires en sollicitant quelques propriétaires fonciers et les collectivités locales grâce à une « générosité suspecte »...

Le grand Éolien n'a pas sa place dans un territoire classé en réserve de biosphère par l'UNESCO. La préservation de ce patrimoine s'impose et notamment pour les générations futures. L'AMILURE (Amis de la Montagne de Lure) demande aux élus locaux et aux pouvoirs publics de mettre un terme à ce projet de Zone de Développement Éolien.

Réagir avant qu'il ne soit trop tard, tel est l'objectif de cette protestation citoyenne qui considère que notre paysage est « un bien commun ».

L'AMILURE organise un débat public le vendredi 1^{er} décembre à 18 h dans la salle de l'intercommunalité au-dessus du gymnase.

M.J

<https://www.facebook.com/AmiLure/amilure04@gmail.com>

La PROVENCE 29/11/2017

L'association qui dit "non" aux 8 éoliennes du Contadour

REDORTIERS Le projet de 150 m de hauteur sur le Crapon est pointé du doigt

À la suite du projet de l'entreprise RES, soutenu par la municipalité, d'installer 8 éoliennes de 150 m de hauteur sur le Crapon (notre édition du 21 juin 2017), les habitants du Contadour et des villages voisins "impactés" réfractaires à l'idée de voir s'implanter du grand éolien sur leur paysage préservé, ont créé une association, "Les amis de la montagne de Lure". Elle tend à sauvegarder le territoire en "défendant le paysage bien commun" et en "refusant l'éolien industriel".

Le bureau, constitué de Hélène Merle du gîte le Trait (présidente), Max Gallardo de Vachères (vice-président), Isabelle de Rouville (secrétaire), Antoine Bernheim de Banon (secrétaire adjoint), Laurent Huspinx (trésorier) et Erwin Steinback de Revest-du-Bion (trésorier adjoint) organise une réunion d'information publique à la médiathèque de Banon, ce vendredi à 18h pour attirer l'attention du public, présenter ses objectifs, proposer sa pétition, discuter d'une solution alternative solaire et ouvrir le débat.

L'association dénonce une "générosité suspecte"

"Les enjeux financiers sont tels qu'une manne serait versée. Qu'achète exactement l'entreprise ? Les chiffres sont clairs : l'offre faite à Redortiers est trois fois supérieure à la moyenne nationale. Pour quelles raisons ? Encore faut-il mesurer l'impact



À ce jour, l'association compte 110 adhérents et la pétition réunit plus de 2400 signatures. /PHOTO A.M.Z.

négalif qui ternira l'image de la Haute-Provence. RES va enfouir 17 km de câbles. Comment croire qu'ils n'ont pas d'autres projets pour rentabiliser cet énorme chantier ? Comment ne pas voir dans cette "générosité suspecte", la volonté d'enfoncer une brèche ici, chez nous, afin d'ouvrir les vannes à des implantations qui saccageront pour toujours la Montagne de Lure, sa faune, sa flore et ses villages

perchés. Le respect de l'intégrité de nos espaces emblématiques est la condition même du développement touristique de notre département. N'entendre que les arguments commerciaux et unilatéraux d'un industriel aux appétits de profit immenses, ce serait oublier qu'il y a d'autres solutions pour une transition énergétique raisonnable et vertueuse. Gardons cette chance et cet atout de vivre, encore aujourd'hui,

dans un environnement exceptionnellement préservé."

Une réunion publique aura lieu ce vendredi à 18h au complexe intercommunal de Banon.

A.M.Z.

Une pétition a été mise en ligne
<http://chn.ge/2inteZl>
Association "Amis de la Montagne de Lure" ☎ 06 86 70 57 50
amilure04@gmail.com ou F.B. : Amilure

Projet éolien industriel : la population se mobilise

BANON Une réunion publique a rassemblé élus, entrepreneurs et habitants

Pprès de 180 personnes ont bravé la neige et le froid pour être présentes à la réunion publique de l'association des Amis de la montagne de Lure qui a exposé samedi à la médiathèque ses arguments contre le projet de grand éolien d'actualité sur la crête du Crapon à Redortiers Le Contadour.

Salle comble jusqu'à la porte, le public, composé d'élus, entrepreneurs et habitants, venus des communes du pays de Banon mais aussi des Vallées de La Durance et du Jabron, a écouté, attentif, les différents intervenants de l'association nouvellement créée, menée par Hélène Merle.

Présentation claire et illustrée par des images pertinentes, les membres d'Amilure, visiblement bien préparés à l'exercice ont, à tour de rôle expliqué, chacun dans sa spécialité, les raisons qui doivent alerter les Provençaux sur ce projet qu'ils jugent "surdimensionné".

D'une façon qu'ils ont souhaitée "la plus objective", tous les volets ont été abordés : énergétique, environnemental, juridique, économique, touristique, immobilier, à court et à long terme. Chaque discours tendait à découdre un à un les "avantages" mis en avant par RES, le porteur de projet.

"Battez-vous !"

Le projet de 8 éoliennes de 150 m de hauteur, qui vise à récolter une énergie verte, "n'a, dans son application, rien d'écologique".

Il a été question de notion de paysage emblématique et préservé comme droit commun, du coût du démantèlement. Mais aussi de la cohabitation avec la



La pétition contre ce grand projet compte désormais plus de 3 320 signataires. L'association compte aujourd'hui plus de 155 adhérents.

/ PHOTO A.M.Z.

faune même protégée, de pollution sonore (infrasons) et visuelle (la nuit), des voies d'accès envisagées pour des convois exceptionnels, de la tranchée de 17 km prévue jusqu'au poste de raccordement de Limans et surtout, de l'après...

Chacun craint que ce soit le début du pire, la porte ouverte à l'implantation de dizaines d'aérogénérateurs à la faveur du mistral de la Haute-Provence sans même que la facture d'électricité des autochtones ne soit réduite d'un centime. "Une filouterie" a dénoncé Dominique Deschamps, "une escroquerie"

selon Hervé Bodez. À l'issue de la présentation d'1 h 30, la parole a été donnée au public d'où des voix ont convergé en faveur d'un référendum, d'investissement dans l'isolation thermique où "il y a encore beaucoup à faire", d'idée de coup médiatique, manifestation, regroupement d'associations en France, développement du solaire...

Des témoignages de Chateaufort-Saint-Donat ont encouragé l'association : "la commune a lutté 14 ans contre ce "fléau" et elle a gagné, battez-vous".

Des représentants des sociétés Enercoop et Megawatt ont tout de même invité le public à se renseigner davantage sur l'éolien, "tout n'est pas négatif".

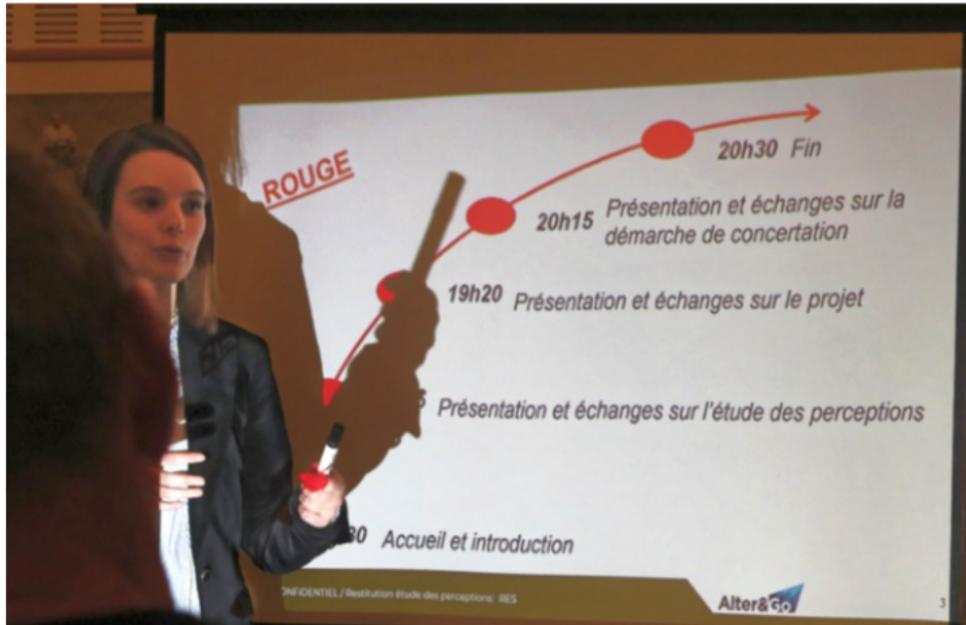
Reste que la pétition a gonflé dans la soirée, tout comme la liste des adhérents désormais à 155 noms.

Disponible en version en ligne et version papier, la pétition totalise à ce jour plus de 3 320 signataires.

A.M.Z.

Association Amis de la Montagne de Lure à Redortiers ☎ 06 86 70 57 50
Pétition <http://chn.ge/2inteZl>

Montagne de Lure : une nouvelle réunion concernant le projet éolien



Cette semaine se tenait une réunion de restitution à **Redortiers (Alpes-de-Haute-Provence)** du «ressenti» de 29 personnes interrogées à propos de l'éolien. Cette rencontre organisée par l'industriel RES commanditaire d'Alter&Go chargé de communication, se voulait strictement réservée sur invitation. HPI a pu y assister.

Parmi les 13 «enquêtés» présents figuraient des élus de Redortiers, les maires de La Rochegiron et de l'Hospitalet, le maire de Saumane s'étant «spontanément» invité. Les trois propriétaires privés «récepteurs» de 6 éoliennes, également interviewés, étaient bien là. L'échantillonnage s'est constitué au «*hasard*» des portes qui ont bien voulu s'ouvrir, précise Alter & Go.

Les ingénieurs ont repris leur argumentaire bien rodé qui ne laisse aucune place aux doutes ou réserves sur la cohérence et l'efficacité économique

d'un parc de 8 éoliennes de 150m de haut au Crapon sur «Les Hautes Terres».

Contrairement à une première information émanant de RES, plus besoin de 100 HA (voir HPI du 29 septembre 2017) mais de 45 HA équivalent MW, compte tenu de l'efficacité actualisée des panneaux photovoltaïques. Cette alternative aux retombées fiscales identiques mérite donc d'être étudiée, sachant que RES dispose d'une division solaire. Un ingénieur débateur s'engage à saisir ses collègues afin d'apprécier sa pertinence. Une réunion publique traitera de cette opportunité réunissant les ingénieurs des deux disciplines... dont acte.

Au bénéfice du contradictoire, la mairie de Redortiers qui a fait appel à un concurrent Solaire Direct porteur d'un projet «solaire» de 7 HA au Pilon, ne pourrait-elle pas le solliciter pour information et étude ? Fin 2018, le dossier serait remis en Préfecture, toutes études ayant été menées, avant l'installation d'un mât d'étude de 100m. Les résultats des mesures en cours de détection de chauve-souris et des sonomètres ne sont pas encore connus.

L'accord de l'armée est confirmé s'agissant d'un risque acceptable et la concertation continue avec le Laboratoire à Bas Bruit de Rustrel. L'ouverture d'un site internet et une diffusion large de l'information sont promis. Il demeure que les élus de Redortiers devront se prononcer, souhaitons qu'ils organisent une réunion avec l'ensemble des Redortiérains, résidents permanents ou non à une date favorable au bon fonctionnement de la démocratie locale.

Il n'y aurait aucun désagrément à résider à 600 ou 800m d'une éolienne... aussi un esprit malicieux pose-t-il la question à nos élus : s'ils devaient choisir entre acheter une maison hors champ d'éoliennes à Redortiers ou une maison au Contadour à vue des 8 aérogénérateurs... hésiteraient-ils ?

De notre correspondant Michel JUBIN

Les opposants aux éoliennes déjà en ordre de marche

SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES Ils se sont réunis pour sauver la Montagne de Lure

Réunies vendredi soir à Saint-Etienne-les-Orgues, près de 200 personnes étaient prêtes à faire mordre la poussière aux projets éoliens de Redortiers et de Peipin.

Le mouvement né du schéma d'implantation de huit éoliennes à Redortiers gagne peu à peu toute la Montagne de Lure et vient de s'étendre aux cinq éoliennes prévues à Peipin. La Société Res Group (développeur de parcs éoliens) qui détient les deux marchés ainsi que les promoteurs des projets ont maintenant des centaines de fusils braqués sur eux. C'est parti pour une inévitable bataille.

De plus, l'association "Les Amis de la Montagne de Lure" a maintenant le soutien de l'association régionale Paca Alpes-Provence Côte d'Azur Environnement par la voix de son président Pierre Lambert qui affirme : "Il faut se mobiliser et on va vous aider à faire pression sur les élus".

Au nom de l'association "Les Amis de la Montagne de Lure", Isabelle de Rouville a pris la parole. La salle lui était acquise ainsi qu'aux autres opposants. Aucune voix discordante n'est venue ternir les discours des représentants des "Amis de la Montagne de Lure". À sa tête, société civile, agricultrice, avocat, spécialistes de l'IREa faune et de la flore, professeurs d'universités.

"Giono, au secours !"

L'association est manifestement solidement armée sur tous les plans pour établir un front commun. "Redortiers et Peipin, en étant les premiers à accepter un tel projet, seraient responsables de la défiguration de notre Montagne de Lure", affirment-ils.

Arguments contre arguments, les intervenants ont opposé les bénéfices attendus aux dommages prévisibles, la manne financière proposée aux destructions inexorables des sites et leurs conséquences.



L'implantation de huit éoliennes à Redortiers est à l'étude alors que dans le même temps un projet de cinq éoliennes est prévu à Peipin (photomontage ci-dessus).

/PHOTO ILLUSTRATION SOCIÉTÉ RES GROUP

"Giono au secours... Ils sont devenus fous" s'est inscrit sur l'écran. La phrase a fait mouche. Lorsque l'écrivain René Frégni, par un soutien cinglant, s'est engagé dans le com-

bat, la salle a frémi. "Vous avez mon soutien total, fervent, écologique, artistique, mon soutien de marcheur sur le Contadour, de protecteur des plus beaux paysages de France et des plus

grands panoramas gioniens. Implanter là des géants d'acier est une catastrophe ! Je soutiens avec la plus grande détermination ce mouvement de refus des éoliennes. Je signe avec mon cœur, ma raison et ma révolte. Je signe avec ma plume d'écrivain et ma plume de citoyen !"

Quand Stéphane Dumont, président de la société astronomique de la Montagne de Lure a fait de même, le frisson a grandi. On sentait la soudure prendre entre les "anti". On prend alors conscience du bras de fer qui va s'engager. La détermination écologique, administrative et juridique musclée des opposants, argumentée point par point, semble signer le début d'un inexorable processus chaotique.



La salle de la médiathèque était pleine, vendredi soir, à Saint-Etienne-les-Orgues.

/PHOTO J.-M.D.

J.-M.D.

EOLE fait souffler sur LURE un vent mauvais

Le citoyen se réfugie dans la Médiathèque et cite l'enfant du pays Jean Giono : « Dans le silence et la pureté d'ici où rien ne se mêle, on entend le grondement de l'Histoire » et ce soir, celui des populations !

L'association Amilure, créée pour représenter les habitants des communes riveraines de la Montagne de Lure, siège devant une assemblée importante et motivée. Isabelle de Rouville, habitante de Redortiers parle de la légitimité de l'association et invite le public à y adhérer (230 à ce jour). Tout au long de la soirée (plus de 2 heures de débats et d'informations), les membres de l'association vont évoquer les risques que l'installation d'éoliennes sur notre Montagne fait courir à notre environnement et, au-delà, à la population. Ils vont interpeller les élus pour les mettre devant leur responsabilité. Ceux-ci ne se sont pas déplacés malgré les invitations reçues (quelques-uns sont tout de même dans la salle et leur intervention fut intéressante et positive).

LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT : LA LOI Article L110-1

« Les espaces, ressources et milieux naturels... les sites, paysages... les êtres vivants et la biodiversité font partie du Patrimoine commun de la Nation ». Selon la cour administrative d'appel de Marseille « Lure constitue une unité paysagère et ce paysage doit être préservé ».

Le code de l'environnement permet au citoyen, pour qu'il puisse s'exprimer, d'être informé des projets de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. Antoine Bernheim, avocat au barreau de Marseille : « Notre action est avant tout de convaincre, de faire



entendre raison. Nous sommes déterminés à user de nos droits pour nous opposer à de tels projets d'urbanisation industrielle. Nous avons la Loi et l'esprit de la Loi pour nous ».

UN SITE ET UNE ECONOMIE A PRESERVER

La montagne de Lure est riche en flore et en faune, différentes espèces se retrouvent lors des migrations. Sa biodiversité animale et végétale est exceptionnelle. Leur préservation est indispensable. Max Gallardo : « Un rapport, récent, de 1 500 scientifiques du monde entier est un véritable réquisitoire en faveur de la sauvegarde du Patrimoine naturel. Ce rapport présente un certain nombre de propositions concrètes ».

Les investissements ont été nombreux pour établir un tourisme durable ! Qu'en sera-t-il demain si la montagne est défigurée par les routes d'accès tracées pour les éoliennes à bétonner ! Par les nuisances sonores et autres liées aux travaux annexes.

Richard Collin, membre du CA, aborde deux points importants : les caractéristiques réelles et désastreuses d'un parc d'éoliennes et la logique spéculative de l'opérateur.

« Eolien, industriel, ne touchez pas à la Montagne de Lure, notre bien commun ! ».

Bon à savoir : les pales des éoliennes sont immobiles 286 jours par an sur 366. Elles ne produisent que 3,8% de notre énergie. Comme le dira un peu plus tard un intervenant, nous produisons déjà plus que nous ne consommons et nous exportons. Faut-il en déduire que des intérêts financiers font pression pour obtenir les contrats d'installations des éoliennes ? Et nos élus ?

LE TEMPS DU PARTAGE, DU DIALOGUE ET DE L'ECOUTE

De très nombreux intervenants vont prendre la parole pendant plus d'une heure. Des expériences pour certains, des propositions, des doutes, des interrogations pour d'autres.

Jean Giono fera encore une apparition

par l'intermédiaire de l'association des amis de l'écrivain qui refuse de voir la Montagne de Lure défigurée. Ils y ont créé la « route Jean Giono ».

René Frégny apporte son soutien en tant que fervent écologiste : « Je soutiens ce mouvement de refus des éoliennes ». Certains parlent d'efforts à faire pour diminuer sa consommation personnelle d'énergie avec de petits gestes qui peuvent avoir de

grandes conséquences pour tous. Bien évidemment, personne ne souhaite le développement du nucléaire.

Terminons par une note émouvante, portée par une Galloise qui aime notre région, ses sites, et ne voudrait pas voir, comme ce fut le cas dans son pays, « notre Montagne porter des cicatrices monstrueuses ».

Alain BESSAC

Les vents de la discorde soufflent sur la Montagne de Lure

Avec les éoliennes, Crésus serait-il de retour au Contadour ?

par Claude Agnel



© Robert Caracchioli

Connue dès cet été mais diffusée lentement, l'information selon laquelle huit éoliennes de 150 mètres de haut, soit le deuxième étage de la Tour Eiffel, pourraient être implantées dans la commune de Redortiers a provoqué un choc parmi la population du lieu et d'ailleurs. Un choc d'abord esthétique tant le lieu est emblématique et sublimé par la littérature et le cinéma. Ce premier article sera écrit et imagé sous cet angle.

Nous avons été alerté par un courrier de "l'Association des Amis de la Montagne de Lure" dont la pétition aurait dépassé, selon elle, les 4 000 signataires en début d'année. Voici, pour entrer dans la problématique du

sujet, quelques extraits significatifs de cette déclaration.

La montagne défigurée

« Nous, Amis de la Montagne de Lure souhaitons attirer votre attention sur un projet d'installation industrielle de huit éoliennes de 150 m de haut à Redortiers-Le Contadour et cinq autres à Peipin par l'entreprise RES, filiale d'une multinationale domiciliée à Guernesey (NDLR : RES-Mac Alpine, siège social à Watford, au Nord de Londres).

Ainsi le choix des élus de Redortiers engagerait la commune pour 15 voire 40 ans (selon les affirmations de RES) et altérerait à jamais le

paysage préservé des Hautes Terres, ouvrant la brèche à l'ouverture d'autres "fermes industrielles" qui s'implanteront sur la Montagne de Lure, de Peipin à Revest du Bion.

RES va enfouir 17 km de câbles (NDLR : le transformateur est à Limans) ; comment croire qu'ils n'ont pas d'autres projets pour rentabiliser cet énorme chantier ? Le respect de l'intégrité de nos espaces emblématiques est la condition même du développement touristique de notre département.

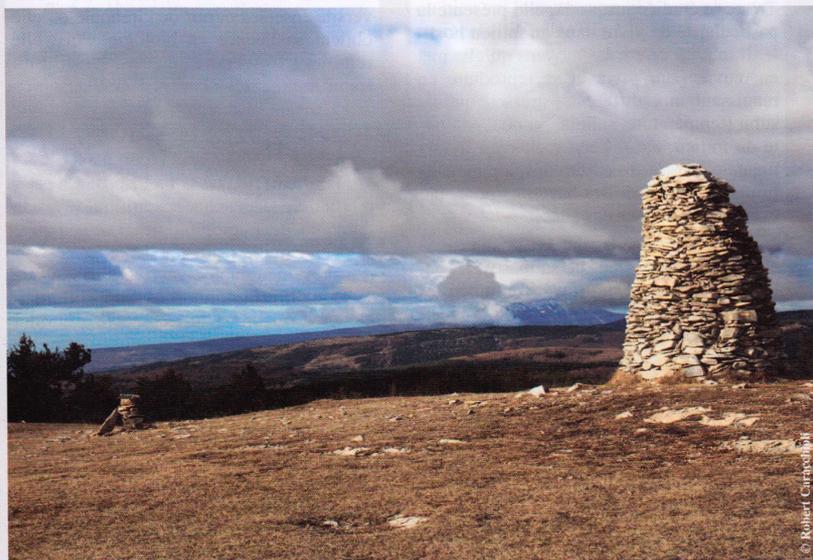
La Montagne de Lure n'est-elle pas toujours pour nous, comme l'écrivait Giono « ce pays mystérieux, invraisemblable, la terre des dieux et des aurores ? »...

Refuser ce projet, c'est se soucier du bien commun d'un pays dans lequel certains sont nés, et que d'autres ont adopté par passion.... Redortiers et Peipin, en étant les premiers à accepter un tel projet seraient responsables de la défiguration de notre Montagne de Lure. »

Message clair : le paysage est un bien commun, il appartient à tout le monde.

Un lieu emblématique sublimé par la littérature et le cinéma

Le choc esthétique que nous avons reçu, nous a plongé dans nos livres et nous a conduit à envoyer en mission deux amis, à la fois artistes photographes et professeur émérites de littérature. Robert Caracchioli et Guy Chaigneau du club photo de Saignon. Ils ont shooté parmi les jas de lauzes, tourné autour du Hêtre de Giono (page 21), parcouru la crête où avec les Cairns dit du Pape et de l'Anti Pape (page 20) on ne saurait perdre le Nord, sous un ciel qui préfigurerait la tempête Eléonore. Un ciel qui résonne avec ce texte



© Robert Caracchioli

de feu notre ami, Pierre Magnan, tiré de son fameux roman *Les charbonniers de la mort*, et qui nous rappelle qu'il faut se méfier des plaisirs faciles et éphémères.

« Les charbonniers de la mort »

« Avant de s'enfoncer dans le sous-bois, il observa Lure. Un morne crépuscule précédait le lever du jour. Sur tous les dômes de la montagne s'élevaient les fumées bleues des charbonnières. Elles ondulaient, hésitantes, cherchant le vent où s'appuyer. Mais l'air était immobile et les fumées retombaient flasques sur elles-mêmes.

Generoso soupira. Il était encore dans cette montagne !... Il ne l'aimait pas. Elle était sans oiseaux, sans herbe, sans eaux. Les habitants disaient qu'elle était la plus vieille du monde. Belle jambe !

C'était un amas de pierres plates à perte de vue. L'humus et les eaux coulaient entre ces cailloux comme à travers une passoire pour se rejoindre, inutiles, à cinq cents mètres de profondeur, au fond des avens. Aux tranches aiguës de ces dalles instables, on usait en trois mois une paire de chaussures. Seuls y croissaient à l'aise les chênes pubescents. Mais étaient-ce seulement des arbres ? Boursoufflés, torturés de chancres et de nœuds, courbés vers le sol par le vent dominant, ils moutonnaient vers les sommets nus, comme des suppliants à genoux.

Generoso parcourait un chemin inconsistant, où les pierres se dérobaient sous ses pas à mesure qu'il avançait. Depuis plus de vingt ans qu'il fréquentait cette montagne, il ne s'était jamais accoutumé à ses harassantes distances. À Lure, on ne voit pas l'horizon, on n'a toujours devant soi que deux ou trois cents mètres de chemin, apparemment sans issue et dont la suite ne se révèle qu'au plus proche tournant et pour la même distance. On y fait des kilomètres dans l'incertitude totale. »

Crésus

Les Frâches, en 1960, fut le lieu de tournage du film *Crésus* de Jean Giono, dont le premier assistant était Costa Gavras et dont l'acteur principal était l'inégalable Fernandel, dans le rôle de Gédémus le remouleur, il avait déjà tourné dans *Regain*, film réalisé par Pagnol en 1937 d'après un roman de Giono, la mer Méditerranée et la montagne de Haute Provence sèche s'était alors réconciliées à Aubagne chez Panturle dans des paysages similaires.

Devant Le jas des Agneaux (la demeure de Fine dans le film, voir page 22), l'une des plus hautes bergeries de la montagne de Lure, Giono qui n'aimait pas Mistral s'exclama devant les comédiens de *Crésus* : « Vous n'êtes pas ici dans la Provence de tutu panpan, vous n'avez pas de cyprès, pas de ciel vraiment bleu, pas de tambourinaires. Je vous donne l'aridité et le vent ».



© Guy Chaigneau

De ce film on retient que l'argent, même tombé du ciel, ne fait pas le bonheur et crée la discorde. Alors que dans *Le hussard sur le toit* c'est au pied du Hêtre de Giono que Pauline (Juliette Binoche) donne une fiole contenant un élixir de plantes sauvages de Lure, à Angelo le "charbonnier" révolutionnaire italien pour affronter le Néant, du moins l'inconnu ...

De nouveaux Crésus

Combien d'argent reviendra du ciel, amené par le vent jouant avec les éoliennes ?

Les Amis de Lure, dubitatifs, écrivent :

« Les enjeux financiers sont tels qu'une manne serait versée, sans aucun rapport avec la "privation de jouissance" de 2500 m². Quelle cause à cet enrichissement ? Qu'achète exactement l'entreprise ? Comment ne pas voir dans cette "générosité" suspecte, la volonté d'enfoncer une brèche ici, chez nous, afin d'ouvrir les vannes à des implantations qui saccageront pour toujours

la Montagne de Lure, sa faune, sa flore et ses villages perchés.

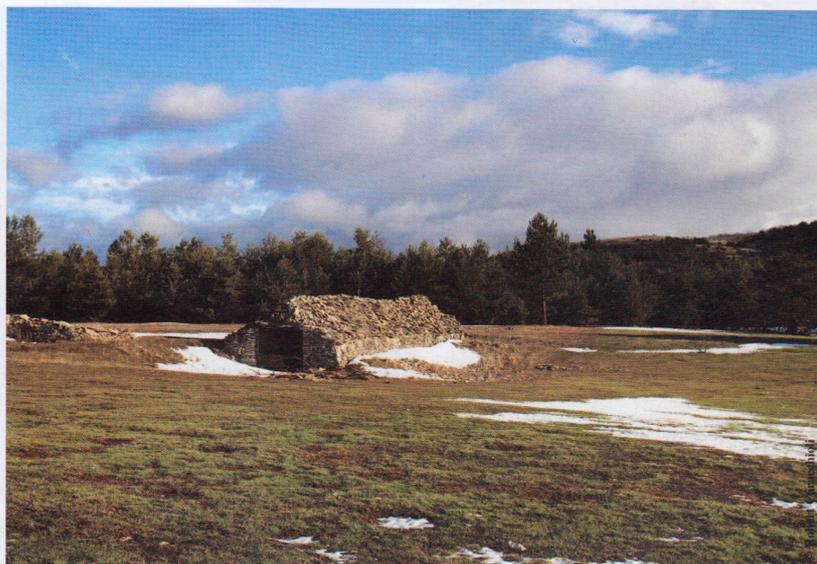
Les chiffres sont clairs : l'offre faite à Redortiers est trois fois supérieure à la moyenne nationale ! Pour quelles obscures raisons ? »

Supputerait-on chez les Amis un effet d'aubaine ou une opération hameçon ?

Le maire, quatrième mandat, Gérard Bouchéri, 66 ans, agriculteur du pays (GAEC "Entre Lure et Ventoux"), confirme sans détour au téléphone : « Les particuliers recevront pour six éoliennes (3 x 2) 105 000 euros par an, la commune pour deux éoliennes 65 000 euros, la communauté de communes 160 000 euros et le Département 60 000 euros. » Soit un pactole de 390 000 euros.

Le maire déclarait le 6 décembre au Dauphiné Libéré : « Je me suis positionné favorablement pour ce projet qui est un gros plus pour la commune et la communauté de com-

(Suite p. 22)



© Guy Chaigneau

Avec les éoliennes, Crésus serait-il de retour au Contadour ?

(Suite de la p. 21)



lieux précis d'implantation et de la hauteur des mâts qui pourrait être revue à la baisse. Nous sommes revenus fin janvier, par beau temps. Nous avons photographié le Capron depuis le moulin – symbolique – de Rochegiron qui se trouve au Sud-Est et depuis les ruines de la Tour du Vieux Redortiers – symbolique bis – qui se trouve au Sud-Ouest (voir les photos en pages 22 et 23.)

La transition écologique n'est pas un fleuve tranquille

Dans cette affaire, personne ne semble opposée à la transition écologique, mais les avis divergent sur les solutions.

“Les Amis de la Montagne de Lure” disent : « Nous préférons envisager une alternative photovoltaïque “verte”, avec indemnisation légitime des propriétaires : 300 jours de soleil c'est une réalité tangible ! » Ce qui n'était pas la position de “Luberon Nature” association qui conteste devant les tribunaux l'installation de parcs photovoltaïques à Lagarde d'Apt, dans des paysages similaires des Monts de Vaucluse voisins.

Des habitants de Banon originaires du Benelux et qui connaissent bien le problème des éoliennes, installées prioritairement le long des autoroutes chez eux, se demandent pourquoi on ne choisirait pas des éoliennes plus petites qui s'intégreraient mieux dans le paysage. Mais elles seraient nécessairement plus nombreuses.

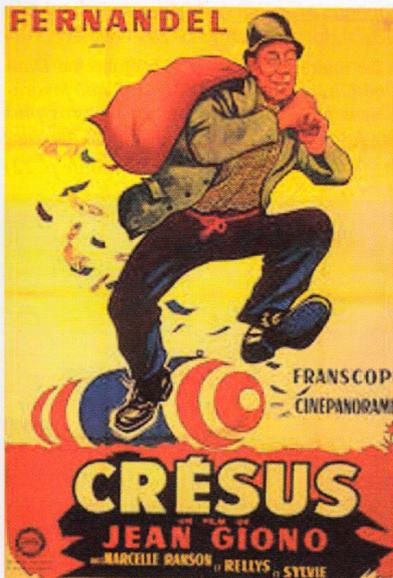
Les ingénieurs de l'entreprise de la filiale RSE basée à Avignon, joints au téléphone, défendent évidemment la solution des éoliennes qu'ils estiment plus productrices et



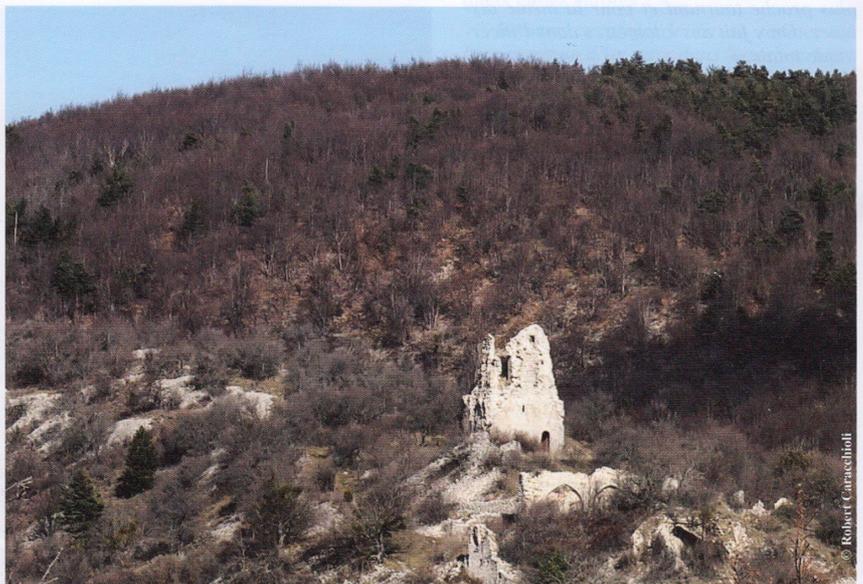
munes. Devant le désengagement de l'État, ce projet est bienvenu chez nous. Son implantation est prévue sur le bas de la commune, pas sur le site des bergeries du Contadour. »

Au téléphone, il nous avait dit « On n'est pas fou, on ne va pas toucher aux Bergeries ! » L'installation se ferait au “Crapon”, un plateau évidemment bien venté qui se situe au bas de la commune, dans les bois, entre les ruines du Vieux Redortiers et Rochegiron, au Nord de Banon, interfluve du Largue et du Calavon. Les éoliennes seraient réparties en arc de cercle entre 1151 et 1231 mètres d'altitude alors que la crête des Frâches, à deux kilomètres environ à vol d'oiseau, culmine au Cairn de l'Anti Pape à 1431 mètres. Il faudra donc en mesurer l'impact tout azimut en termes paysagers.

Ce n'est pas évident, tant le relief est fracturé et compartimenté. Tout dépendra des



Crésus fut roi de Lydie en Asie mineure au VI^e siècle av J.-C. Il tint en grande partie sa richesse légendaire des sables aurifères de la rivière Pactole. D'où l'expression : “Riche comme Crésus” que les fins connaisseurs de la civilisation grecque comme Giono ou Magnan ne pouvaient pas ne pas connaître.



moins gourmandes en terrains. Une éolienne d'une puissance installée de 3 mégawatts gèlerait 2 500 mètres carrés. Pour produire autant, un parc photovoltaïque mangerait 45 hectares soit 180 fois plus. Ce qui, compte tenu des grands espaces incultes, ne semble pas constituer toutefois un argument décisif. Cependant, les techniciens affirment que leur société ne propose pas de solution avec des éoliennes à moins de 100 mètres de haut. Dans leur argumentation, ils disent que les huit éoliennes du Crapon devraient produire de l'électricité pour 10 000 foyers. Alors qu'une éolienne de 15 mètres de haut, de type familial, ne fournit du courant qu'à un seul foyer. Pour avoir la même puissance de production, il en faudrait donc 10 000, soit une forêt métallique !



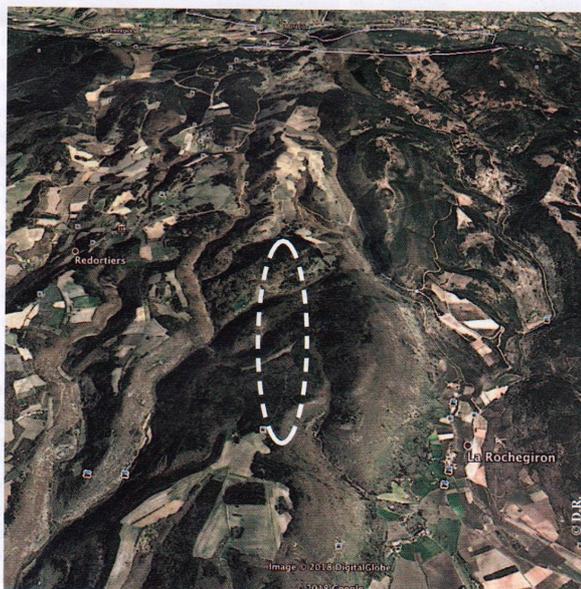
© Robert Caraculini

La transition n'est donc pas chose facile. Sans verser dans le roman picaresque, Bruno peut s'exclamer : « *Je me demande si l'installation de moulins à vent avait fait autant de bruit à Montfuron il y a un siècle ?* »

Bruno Bouscarle, apiculteur du Luberon, est l'arrière petit-fils de Martin Bouscarle marié à Rosalie Moutte originaire du Contadour qui a acheté le fameux Jas de Bouscarle en 1893. Il nous précise sa pensée : (voir le *Jas de Bouscarle* p 23) « *Concernant mon avis sur l'éolien... j'essaie d'être le plus cohérent possible car je suis très attaché à la sortie du nucléaire qui est pour moi une "bombe à retardement" écologique et financière pour les générations futures. L'éolien est réversible, pas le nucléaire. Si le prix à payer pour quelques décennies c'est d'installer (là où il y a du vent) des éoliennes alors oui il faut sortir de la sanctuarisation de ces espaces.* »

Et descendant dans la plaine, chez Pagnol, on peut se demander si la Centrale dite de biomasse de Gardanne ne serait pas une version contemporaine des *Charbonniers de la mort...* de nos forêts... si utiles à notre environnement ? Décidément... pas facile la transition !

La Secrétaire d'Etat à l'environnement que nous avons rencontrée, fin décembre, en évoquant ce sujet, nous a confirmé que la transition n'était pas facile mais que son objectif était clair : la réduction de notre dépendance à l'énergie nucléaire. Sans nous confier son point de vue sur ce sujet local car le dossier est actuellement géré par le Ministère de la Recherche.



© D.R.

Où en sommes-nous dans la prise de décision ?

A la fin janvier, aucune décision n'avait été actée. L'entreprise RSE fait selon l'usage de la concertation avec la population : réunions et visite de sites similaires à Marsanne dans la Drôme, le 15 mars.

Les élus attendent les résultats d'une première étude de faisabilité sous le contrôle de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) avant de s'engager. S'ils validaient, il y aurait une enquête d'utilité publique. Mais auparavant, le Ministère de la Recherche, sollicité par le Préfet de Vaucluse, a diligenté une enquête scientifique sur l'impact causé au Laboratoire souterrain à bas bruit de Rustrel. Si les feux sont au vert, la commune de Redortiers, les communes de la communauté de Banon devront prendre des délibérations sur un avant-projet sommaire puis sur un projet définitif. Le Préfet des Alpes

(Suite p. 24)



© Bruno Bouscarle

Avec les éoliennes, Crésus serait-il de retour au Contadour ?

(Suite de la p. 23)

de Haute Provence pouvant toujours refuser le permis comme cela a été le cas en Lozère récemment avec un projet de la même entreprise, l'affaire a été portée au Tribunal administratif de Nîmes.

Ce qui nous reporte au moins à l'horizon 2021. D'ici là, les vents auront soufflé sur le Contadour et auront peut-être tourné. D'autant que, selon *La Marseillaise* du 2 janvier, deux communes de la communauté de Banon : Saumane qui est aux premières loges ainsi que Revest-des-Brouses auraient adhéré à l'Association des Amis de Lure, et que Vachères pourrait en faire autant.

La Chambre de Commerce de Digne ne serait pas favorable à ce projet, ainsi que la Direction Régionale de l'Action culturelle (DRAC).

Question sur des vibrations

En ce qui concerne les vibrations sonores, les chasseurs redoutent que le bruit des éoliennes ne chasse à leur place les chevreuils alors que les sangliers y seraient insensibles. Cela doit aussi modifier les passages de grives, bécasses ou perdreaux. Et quid du brâme du cerf dans le Haut Largue ?

Nous ne pouvons pas conclure sans évoquer le problème posé par le voisinage du Laboratoire à Bas Bruit de Rustrel dont le développement international a été acté et financé par l'Union européenne, l'Etat et la Région ainsi que par des universités étrangères selon les programmes. Certes, est-il situé à 20 kilomètres, ce qui semble rassurer le Maire et les ingénieurs de l'entreprise. Et encore, puisque l'entrée du laboratoire est à un peu plus de 20 km, mais au bout du tunnel le centre d'analyse, pièce maîtresse, est à moins des 20 km ! Cette distance implique les ondes électromagnétiques dans l'air. Pour les ondes souterraines, on sait que ce laboratoire de physique est enfoui dans le même bloc calcaire, avec le célèbre champ de fractures de Banon et qui forme un karst, dont l'exutoire du réseau souterrain se trouve principalement à la Fontaine de Vaucluse. Ce laboratoire enregistre des tremblements de terre en Chine, pourrait-il rester insensible aux vibrations des grandes éoliennes du Contadour ?

Affaire à suivre ...

LA PROVENCE 22/3/2018

Pas d'éolienne pour Peipin

La société RES a officiellement décidé hier, de stopper les études pour ce projet à la suite de la découverte de la présence de deux nids d'aigles royaux

La construction d'un parc éolien de 5 unités sur les crêtes de Lure a été mise sur les rails en 2016. Frédéric Dauphin, le maire de la commune fortement endettée de Peipin, espérait les 84 000 € annuels (en plus des 66 000 € pour la communauté de communes).

Les mesures d'économies en cours pour résorber l'ardoise trouvée en arrivant en 2014 ne sont pas près de s'estomper puisque les études menées par la société Res viennent de mettre un terme définitif aux études de ce projet par la présence de deux nids d'aigles royaux, dont un situé sur la zone d'étude. Pour Damien Cousin, ingénieur projets à la Société Res, "au regard de la configuration du site, il nous est

"Les opposants à ce projet sont très minoritaires"

FRÉDÉRIC DAUPHIN, MAIRE



Un projet de cinq éoliennes était à l'étude depuis deux ans.

/ PHOTO MAQUETTE SOCIÉTÉ RES GROUP

impossible de garantir un éloignement suffisant entre le nid et les éoliennes". Le choix de ne pas poursuivre ce projet a donc été fait. Le maire de Peipin ne cache pas sa déception : "C'est évidemment une très mauvaise nouvelle pour Peipin et la Communauté de communes, puisque cela représente une perte de revenus d'environ 150 000 € par an pour nos deux collectivités. Ce sera autant de moyens en moins consacrés au développement de notre terri-

toire car, contrairement à ce que pensent les opposants à ce projet, qui, non contents d'être ultra-minoritaires, ne savent généralement pas de quoi ils parlent".

Faisant référence à l'activité touristique, "quasi inexistante et qui ne compensera jamais une manne financière pareille". Pour compenser les dettes importantes de la commune, le premier magistrat l'assure : "nous avons d'autres projets pour notre village. Nous sommes en effet une

équipe municipale résolument tournée vers l'avenir, dont le seul objectif est d'œuvrer pour l'intérêt général, à l'opposé des idées rétrogrades et égoïstes de quelques esprits obtus".

"15% des oiseaux ont disparu"

L'association Amilure, par la voie d'Isabelle de Rouville est très satisfaite de cette décision. "Nous observons que 15% des oiseaux ont disparu en France.

Nous reconnaissons que Res sait avoir le recul nécessaire, il faut leur rendre cet hommage. Nous sommes heureusement surpris par l'objectivité de la société Res et son respect de la faune. On s'en réjouit. Ici, il y a à longueur d'année les rapaces dans le ciel. Cela inquiétait les ornithologues".

J.-M.D.

Si le projet est abandonné à Peipin, les études se poursuivent sur le site de Redortiers.

Communiqué de presse de RES du 22 mars 2018 annonçant la fin du projet à Peipin



Communiqué de presse

« Nous ne poursuivrons pas nos études sur le projet éolien de Peipin », Matthieu Tusch Chef de projet chez RES

Depuis 2016, la société RES étudiait, en accord avec les collectivités locales et en concertation avec la population, la possibilité d'implanter un parc éolien de 5 éoliennes sur la forêt communale de Peipin.

Depuis 2017, des études environnementales et des inventaires naturalistes ont été réalisées sur place pour vérifier la faisabilité technique du projet et sa cohérence avec l'environnement. Ces études ont mis en évidence la présence de deux nids d'aigles royaux, dont un situé sur la zone d'étude.

Au regard de ces nouveaux éléments, RES a réexaminé ce projet. Or, au regard de la configuration du site, il nous est impossible de garantir un éloignement suffisant entre le nid et les éoliennes. Nous faisons donc le choix de ne pas poursuivre nos études sur ce projet.

« Les études et la démarche de concertation se poursuivent sur le projet éolien du Crapon »

Depuis 2017, la société RES mène également des études pour l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Redortiers, sur le plateau du Crapon.

Les inventaires naturalistes sont actuellement en cours. A ce stade, les observations menées sur site ne semblent pas remettre en cause de la faisabilité technique du projet.

Par ailleurs, une démarche de concertation a été engagée en novembre 2017 avec les élus et les habitants qui le souhaitent afin de co-construire ce projet. La visite d'un parc éolien sur la commune de Marsanne a été organisée le 15 février dernier. Un atelier de travail est également organisé le 3 avril à Redortiers. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes sur le site internet du projet : www.projet-eolien-crapon.fr.



RES France

Acteur historique sur le marché français des énergies renouvelables depuis plus de 20 ans, RES est spécialisée dans la prospection, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et de centrales solaires sur tout le territoire français

Employant plus de 195 personnes en France (siège social à Avignon), RES est à l'origine de plus de 720 MW de parcs éoliens et 22MW de parcs solaires installés ou en cours de construction en France. Ces parcs totalisent une production annuelle capable d'alimenter environ 370 000 foyers en électricité propre et d'économiser l'émission de plus de 125 000 tonnes de CO2 annuellement.

Contact : damien.cousin@res-group.com – Tél :04-32-76-03-27
Matthieu.tusch@res-group.com – Tél : 04-32-76-71-93

<http://www.res-group.com/fr/>

Motion du Conseil Communautaire sur le Laboratoire Souterrain à Bas Bruit : de quoi s'agit-il ?

Le Laboratoire Souterrain à Bas Bruit (LSBB), installé à Rustrel depuis 1997, est une plateforme interdisciplinaire pour la Recherche, la R&D et l'innovation scientifique et technologique. Il développe des programmes de recherche présentant un bruit électromagnétique, sismique et micro barométrique exceptionnellement faible.

La question de la compatibilité entre les activités du LSBB et l'implantation d'éoliennes aux alentours a été récemment abordée par le Conseil Communautaire du Pays d'Apt Lubéron (CCAPL), lors de la séance du jeudi 15 février 2018. Une motion pour garantir la pérennité des activités du laboratoire a été adoptée.

Cette motion ne remet pas en cause le développement du projet éolien du Crapon. Des échanges ont déjà eu lieu entre le laboratoire et la société RES. Nous souhaitons travailler de concert aux côtés des services de l'Etat et du LSBB pour définir un projet en harmonie avec leurs activités sur la base d'une étude scientifique établissant la nature des nuisances pour le LSBB. Dès lors que nous aurons identifié quelles pourraient être les nuisances d'un éventuel parc éolien sur l'activité du laboratoire nous pourrions réfléchir à des solutions appropriées.